



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

60^e séance plénière
Mardi 25 novembre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa..... (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 36 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/69/35)

Rapport du Secrétaire général (A/69/371)

Projets de résolution (A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24)

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et les membres du Comité des efforts qu'ils déploient pour que le peuple palestinien obtienne justice et pour faire connaître le véritable impact de l'occupation israélienne. Je saisis également cette occasion pour réitérer le message que le Président des Émirats arabes unis a transmis ce matin au Président du Comité à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, dans lequel il réaffirme l'appui indéfectible du Gouvernement et du peuple émiriens au peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation

de son aspiration légitime à créer un État souverain indépendant, comme tout autre peuple.

Le débat d'aujourd'hui revêt une importance particulière compte tenu de la gravité de la situation en Palestine et du blocage persistant des négociations de paix lié au fait qu'Israël ne respecte pas ses engagements. L'agitation croissante et la grave détérioration des conditions humanitaires, sociales et en matière de sécurité dans les territoires palestiniens, en raison des politiques agressives incessantes d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, ne font qu'exacerber la situation, en particulier à Jérusalem-Est, où elles ont des répercussions néfastes sur le terrain.

Les mesures de sécurité unilatérales alarmantes prises jour après jour par Israël, comme en a témoigné récemment l'assaut mené par les forces de sécurité israéliennes et des colons extrémistes contre la mosquée Al-Aqsa et les agressions répétées et flagrantes contre des fidèles palestiniens, y compris des femmes, contribuent à l'escalade de l'atmosphère actuelle de confrontation, entraînant des affrontements en représailles, des tensions et des actes de violence dans les territoires palestiniens. La vérité est que les attaques systématiques menées par Israël contre la mosquée Al-Aqsa provoquent les musulmans du monde entier.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-64835(F)



Document adapté

Merci de recycler



Ces attaques ne meneront qu'à de nouvelles crises et elles nuisent à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

Sur cette base, nous appuyons la position du Royaume hachémite de Jordanie, un pays frère, concernant l'administration des lieux saints musulmans et chrétiens d'Al Qods, et nous saluons les efforts qu'il a récemment déployés pour apaiser le climat de tensions résultant des pratiques israéliennes inadmissibles. Nous insistons sur le fait qu'Israël est tenu de respecter l'inviolabilité de ces lieux saints et de s'acquitter de toutes ses autres obligations pertinentes conformément au droit international.

Les violations israéliennes à grande échelle commises dans les territoires palestiniens ne se limitent pas à cela. Elles ont dernièrement pris de l'ampleur et comprennent des travaux d'excavation à proximité des lieux saints de Jérusalem-Est, outre le vol et la confiscation de nouvelles terres et la destruction d'infrastructures et de biens palestiniens, la construction systématique de colonies de peuplement et du mur, leur expansion en plein cœur des villages et des villes de Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est occupée et autour de cette ville, la poursuite du blocus imposé à la bande de Gaza ainsi que les obstacles posés à la reconstruction et aux efforts de relèvement nécessaires pour répondre aux besoins essentiels urgents de ses quelque 1,8 million habitants.

Les Émirats arabes unis réitèrent leur condamnation ferme de tous les crimes de guerre commis par Israël et se félicitent que le Secrétaire général ait récemment mis en place une commission d'enquête interne sur les attaques israéliennes qui ont visé des bâtiments, des écoles et des installations des Nations Unies dans la bande de Gaza. Nous espérons que cette enquête indépendante sera élargie pour englober tous les crimes israéliens perpétrés durant la même période et qui ont causé la mort de plus de 2 189 Palestiniens, dont au moins 513 enfants et 269 femmes, afin d'identifier les responsables de ces crimes, qui doivent rendre compte de leurs actes conformément au droit pénal international.

À cet égard, nous soulignons que le moment est venu pour la communauté internationale, le Quatuor et le Conseil de sécurité en particulier, d'agir conformément aux dispositions du droit international et de toutes les résolutions pertinentes empreintes de la légalité internationale, en prenant notamment toutes les mesures efficaces requises pour assurer au peuple

palestinien la protection nécessaire. À cet égard, nous insistons sur les priorités urgentes suivantes.

Premièrement, il faut exiger d'Israël qu'il cesse immédiatement et totalement, sous contrôle international, l'ensemble de ses activités de peuplement, y compris le mur de séparation en Cisjordanie et dans les environs d'Al Qods, car elles sont nulles et non avenues.

Deuxièmement, il faut amener Israël à lever tous les obstacles et sanctions entravant la liberté de circulation des Palestiniens et de leurs échanges commerciaux et autres activités économiques, ainsi que le blocus qu'il impose à la bande de Gaza depuis 2006.

Troisièmement, il faut obliger Israël à libérer plus de 5 000 détenus palestiniens, y compris les personnes placées en détention administrative qui vivent dans ses prisons. À cet égard, nous affirmons que, s'agissant des justifications avancées par Israël concernant le maintien de sa sécurité dans la région, celle-ci ne sera pas assurée par ses violations flagrantes et répétées des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment au titre de la quatrième Convention de Genève, mais en s'y conformant strictement, en tant que Puissance occupante, et en manifestant sa volonté politique réelle de parvenir à une paix véritable dans la région, ainsi qu'en coopérant dans l'optique de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, en conformité avec l'Initiative de paix arabe.

Les Émirats arabes unis sont vivement préoccupés par la situation humanitaire difficile sans précédent dans laquelle se trouve le peuple palestinien. Ils se félicitent que les travaux du Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza commencent ce mois et appuient le rôle absolument essentiel joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations internationales dans la mise en œuvre de ce mécanisme. Mon pays encourage également la communauté internationale à exercer toutes les pressions possibles sur Israël pour l'amener à coopérer pleinement et sans condition avec ce mécanisme, notamment en levant tous les obstacles qu'il a mis en place depuis plus de 14 mois pour empêcher l'acheminement des matériaux de construction nécessaires à la mise en œuvre de tous les projets indispensables à la reconstruction de la bande de Gaza.

De leur côté, les Émirats arabes unis continuent d'honorer leur promesse de contribution d'un montant

de 200 millions de dollars qui fait partie d'une série de programmes d'aide financiers, humanitaires et de développement, directs et indirects.

Si nous nous félicitons du rôle important joué par l'Égypte, un pays frère, par son appui soutenu à la question palestinienne et au peuple palestinien, nous demandons à la communauté internationale de renforcer l'appui politique et en matière de développement qu'elle apporte aux autorités palestiniennes afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Les Émirats arabes unis remercient également le Gouvernement suédois d'avoir pris la décision de reconnaître l'État de Palestine, et espèrent que d'autres pays adopteront une position semblable qui pourrait faciliter la réalisation de progrès en vue de parvenir à la paix et d'appliquer le principe de la solution des deux États.

Pour terminer, nous affirmons que le moment est venu pour Israël de prendre conscience du fait que son existence en tant qu'État vivant en sécurité est liée à la normalisation de ses relations et à une coopération économique stable avec les États de la région exigeant qu'il revienne sur ses positions hostiles au peuple palestinien et aux pays voisins. Nous insistons également sur la nécessité de parvenir à un règlement juste, durable et global de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient, et à l'édification d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël et les pays voisins dans la paix et la sécurité mutuelles.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie tout d'abord l'Ambassadeur Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour sa déclaration. La Malaisie s'associe également à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/69/PV.59).

Ma délégation salue le travail indispensable réalisé par le Comité, la Division des droits des Palestiniens et d'autres entités au sein du système des Nations Unies concernant la question de Palestine. Nous saluons également l'engagement, les efforts et la contribution du Secrétaire général et de l'ONU à cet égard, et nous espérons qu'ils continueront de s'acquitter de leur mandat et d'assumer de bonne foi leurs responsabilités en vue d'atteindre l'objectif d'une paix juste et durable dans la région.

La Malaisie salue les efforts faits par le Comité pour la commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. L'organisation réussie de diverses activités en coopération avec des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des parlementaires et des organisations intergouvernementales et de la société civile a accru la sensibilisation à la question de Palestine au niveau international. Ma délégation se félicite que les Parlements britannique et espagnol aient reconnu la Palestine. Nous avons également eu des échos de la réunion internationale de parlementaires organisée vendredi par le Comité. Nous saluons la reconnaissance de la Palestine par le Gouvernement suédois, ce qui porte à 135 le nombre total de pays l'ayant reconnue, soit plus des deux tiers des Membres de l'ONU. Aujourd'hui, la Malaisie s'associe également à la communauté internationale pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

L'ONU est saisie de la question de la Palestine depuis plus de six décennies. Pourtant, un règlement de ce conflit ou la réalisation d'une paix juste et durable entre la Palestine et Israël sont toujours hors de portée. La Malaisie réaffirme son appui de longue date aux efforts qui ne cessent de déployer la Palestine pour son droit à l'autodétermination, sa souveraineté et son indépendance, sur la base des différents principes et dispositions du droit international. À cet égard, la Malaisie réaffirme son plein appui au droit légitime du peuple palestinien à un État de Palestine indépendant, selon la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël.

La Malaisie se félicite de la formation du Gouvernement d'unité nationale palestinien et réaffirme son appui sans faille aux efforts qu'il déploie en faveur de l'autodétermination et de la création d'un État. Nous espérons que tous les États Membres appuieront l'administration par le Gouvernement d'unité nationale de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, sous la direction du Président Mahmoud Abbas. La Malaisie accueille avec satisfaction les garanties données par le Président Abbas selon lesquelles le Gouvernement continuera de respecter les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine quant à la reconnaissance d'Israël, à la non-violence et au respect des accords antérieurs.

Nous sommes toutefois alarmés par la recrudescence de la violence qui a éclaté à Jérusalem,

notamment les attaques récentes perpétrées contre les lieux de culte dans la Ville sainte, qui ont coûté la vie à des civils innocents. La vie de chaque être humain – qu’il s’agisse d’un homme, d’une femme ou d’un enfant – est sacrée et précieuse, et doit être protégée. Tout acte de violence commis contre des civils innocents dans ce conflit, qu’ils soient palestiniens ou israéliens, est inacceptable et mérite donc d’être également critiqué et condamné par nous tous. À cet égard, nous condamnons également la poursuite par Israël de son invasion militaire de l’enceinte de l’esplanade des Mosquées, qui est depuis longtemps considérée comme un site sacré pour les musulmans et les chrétiens.

La Malaisie condamne en outre la poursuite par Israël de sa politique de construction de colonies de peuplement illégales sur des terres palestiniennes, y compris à Jérusalem-Est, ce qui réduit encore davantage les chances qu’une solution prévoyant deux États sur la base des frontières d’avant 1967 voie le jour. En dépit des provocations de la Puissance occupante, la Malaisie se félicite de la volonté et de l’engagement de l’État de Palestine à poursuivre les négociations, esprit dont devrait s’inspirer Israël. Nous prions donc instamment la communauté internationale d’exiger une fois encore d’Israël qu’il mette fin sur-le-champ à la construction de ses colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, avant que la viabilité de la solution des deux États ne soit totalement compromise.

Je voudrais à présent évoquer la situation dans la bande de Gaza, qui s’est détériorée à la suite du déclenchement des hostilités de l’été dernier. Les rapports du Comité (A/69/35), et du Secrétaire général (A/69/371) contiennent des faits et des révélations très alarmants, et dépeignent une sombre réalité de la situation sur le terrain. Suite à l’offensive militaire menée par Israël à Gaza pendant 51 jours entre juillet et août, 2 189 Palestiniens, dont 513 enfants, ont été tués, plus de 108 000 personnes se sont retrouvées sans abri et des centaines de milliers d’autres ont été déplacées. Les Forces de sécurité israéliennes ont par ailleurs détruit des milliers d’infrastructures sociales et économiques, notamment des écoles de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui servaient de centres d’accueil pour les personnes déplacées. La Malaisie est profondément attristée par les souffrances insupportables que les Palestiniens, et en particulier ceux qui vivent à Gaza, subissent du fait des exactions commises par Israël et de ses violations du droit international humanitaire.

L’accord de cessez-le-feu à long terme conclu le 26 août entre Israël et la Palestine, sous l’égide du Gouvernement égyptien, constituait donc une étape indispensable dont s’est félicitée la Malaisie. Nous avons également appelé les deux parties à honorer cet accord, dans l’espoir que le cessez-le-feu permettrait aux deux camps de reprendre des négociations directes en vue d’instaurer une paix durable dans la région. Ma délégation estime qu’il est nécessaire que toutes les parties fassent preuve d’une volonté politique plus ferme au plus haut niveau afin de faciliter un dialogue plus constructif.

Ma délégation note avec une profonde inquiétude que, d’après les rapports dont nous sommes saisis, l’ampleur de la catastrophe humanitaire à Gaza est sans précédent. L’accès aux vivres, à l’eau potable, à l’électricité et aux services d’assainissement demeure limité, des réseaux entiers ayant été détruits par l’offensive israélienne. Alors même que les colons israéliens ont suffisamment d’eau pour faire fonctionner leurs exploitations agricoles, leurs piscines et leurs spas, les Palestiniens peinent à satisfaire leurs besoins minimum quotidiens en eau. Plus de 90 % de l’eau extraite de la seule nappe aquifère de Gaza est jugée impropre à la consommation en raison de sa forte teneur en chlorure et en nitrate, qui, dans certaines zones, est jusqu’à six fois plus élevée que la limite fixée par l’Organisation mondiale de la Santé. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de fournir un appui généreux à toutes les entités des Nations Unies et aux autres organisations qui travaillent sur le terrain, pour atténuer ces conditions catastrophiques et accélérer les efforts de reconstruction des structures vitales.

La Malaisie demande en outre instamment à tous les États Membres de continuer de faire pression sur Israël pour l’obliger à lever immédiatement le blocus imposé à Gaza, de façon à permettre la circulation légitime et ininterrompue des personnes et des biens, y compris des matériaux de construction, de l’aide humanitaire et des flux commerciaux. Il faut autoriser la reprise des exportations à partir de Gaza vers la Cisjordanie, Israël et le reste du monde, pour permettre à l’économie de se remettre sur pied. Ma délégation est convaincue que la normalisation de la situation à Gaza réduirait sensiblement les tensions et faciliterait la reprise du processus politique.

Toutefois, je tiens à ce que les choses soient claires : la normalisation ne signifie pas que les citoyens de Gaza continueront de vivre dans une prison

à ciel ouvert *de facto*; cela n'implique pas non plus la prorogation *ad vitam aeternam* de l'occupation des territoires palestiniens qui dure depuis 47 ans, ni même la poursuite de la construction par Israël de colonies de peuplement illégales. En effet, pour reprendre une expression qui a été utilisée à maintes reprises au cours des derniers mois, la normalisation ne signifie pas un retour au *statu quo ante*. Pour nous, la normalisation consiste en la réalisation des droits inaliénables de l'ensemble des Palestiniens, afin qu'ils puissent, comme la plupart d'entre nous, vivre normalement dans la paix, la liberté et la dignité, et, surtout, sur une terre qui leur appartienne véritablement.

En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Malaisie appuie sans réserve le rapport et les recommandations du Comité. Ma délégation est également honorée d'être coauteur de tous les projets de résolution relatifs à cet important point de l'ordre du jour.

Pour terminer, ma délégation répète que les pourparlers et les négociations directs entre la Palestine et Israël sont la seule façon de garantir la paix, la sécurité et la stabilité à long terme dans la région. Il ne faut épargner aucun effort pour que le peuple palestinien puisse jouir de la liberté, de la justice, de la paix et de la dignité qu'il attend depuis si longtemps.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir présenté le rapport du Comité (voir A/69/PV.59).

La situation du peuple palestinien s'est détériorée depuis la tenue d'un débat similaire en 2013 (voir A/68/PV.58). Des civils palestiniens ont été victimes du massacre perpétré pendant 50 jours par Israël contre la bande de Gaza, en juillet et en août derniers. Le rapport du Comité sur la Palestine (A/69/35) décrit les dommages causés par cette offensive, au cours de laquelle 2 189 Palestiniens ont été assassinés – dont 67 % étaient des civils, parmi lesquels il y avait 513 enfants et 269 femmes – et plus de 11 000 personnes blessées. Les habitations de plus de 100 000 Palestiniens vivant à Gaza ont été détruites ou gravement endommagées. Ces ravages ont aggravé les conditions de vie des 1,8 million d'habitants de Gaza, qui se trouvaient déjà dans une situation critique en raison du blocus israélien qui dure depuis huit ans.

Cette offensive s'est produite au moment même où la communauté internationale renouvelait ses

efforts à l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/12, et dont l'objectif est de recueillir un vaste soutien en faveur de la fin de l'occupation israélienne, et de concrétiser la solution prévoyant deux États pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, et notamment son droit à l'autodétermination.

Près de trois mois après la conclusion du cessez-le-feu à Gaza, nous observons avec préoccupation que la situation à Jérusalem-Est est en train de se détériorer progressivement. Le Gouvernement israélien a annoncé son intention de construire de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés illégalement, tout en continuant de démolir des bâtiments et de saisir des terres palestiniennes, de procéder au déplacement forcé de centaines de milliers de familles et d'installer des colons dans les territoires occupés. Tout cela ne fait que raviver les tensions, qui sont déjà considérables en raison de l'occupation militaire israélienne longue et sanglante. Cuba condamne une fois encore fermement la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël; les politiques illégales et les pratiques de colonisation mises en œuvre par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est; les violations des droits de l'homme; et les crimes de guerre systématiques qui causent d'immenses souffrances au peuple palestinien.

Il y a quelques heures à peine, nous avons célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette occasion, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, a adressé une lettre au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, au nom du Gouvernement et du peuple cubains. Dans sa lettre, le Ministre a réaffirmé la solidarité sans équivoque de Cuba avec le peuple palestinien et son soutien ferme et résolu à l'ensemble des mesures à prendre pour promouvoir aussi bien la reconnaissance de l'État palestinien, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, que le droit du peuple et de l'État palestiniens à devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Il a également rappelé la décision historique de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'observateur auprès de l'ONU et a réaffirmé que le Conseil de sécurité devait examiner et accepter, dans les meilleurs délais, la demande de reconnaissance en

tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies présentée par la Palestine en 2011, ainsi que le souhaite clairement l'immense majorité des États Membres de l'Organisation. La lettre soulignait, entre autres choses, que la Palestine avait donné des gages de son attachement au système multilatéral et avait travaillé de façon très responsable et professionnelle à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à laquelle elle avait été admise en 2011 comme État membre de plein droit.

Cuba réaffirme son plein appui à l'initiative palestinienne visant à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, qui fixe une date limite pour la fin de l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens et permet aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination en tant qu'État indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Cuba réaffirme également sa solidarité inébranlable avec le peuple palestinien et demande la fin de l'occupation prolongée des territoires palestiniens; la levée immédiate, inconditionnelle et totale du blocus cruel et illégal de Gaza; et l'ouverture des postes frontières et des points de contrôle pour permettre en tout temps le libre passage de l'aide humanitaire, du matériel et des biens essentiels et pour faciliter la circulation des personnes depuis et vers la bande de Gaza. Seules la fin de la politique de colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables de ce peuple permettront de lancer un véritable processus politique susceptible d'aboutir à l'instauration d'une paix durable dans la région.

D'une manière ou d'une autre, la situation au Moyen-Orient touche tous les États Membres. Dans un monde interconnecté et interdépendant, il est plus important que jamais de veiller au respect des objectifs fondamentaux des Nations Unies, qui sont de promouvoir la paix par le biais du règlement politique et négocié des conflits, d'œuvrer en faveur du développement et du bien-être de tous les peuples, et de défendre et de protéger tous les droits de l'homme pour tous, y compris le droit au développement. La question de Palestine, y compris Jérusalem, et la fin de l'occupation et des pratiques illégales d'Israël dans le Golan syrien occupé sont des questions qui nécessitent d'urgence une solution définitive par le biais de la mise en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vue de parvenir à une paix

définitive, juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Toute la force morale de l'Organisation des Nations Unies, son prestige et sa légitimité doivent être sollicités en vue d'atteindre ces objectifs. Nous devons rejeter la guerre et le recours à la force de manière décisive et sans équivoque. Nous devons rejeter et condamner énergiquement tous les actes terroristes et toutes les méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, quels qu'en soient les victimes, où qu'elles se produisent et quelles qu'en soient les motivations. Ce sont là des objectifs essentiels dans tous les efforts que nous menons. Cuba continuera de travailler de concert avec la communauté internationale pour atteindre ces objectifs.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : La délégation qatarienne tient à vous remercier, Monsieur le Président, pour la convocation de cette séance et pour votre précieuse déclaration liminaire. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements et notre gratitude à l'Ambassadeur du Sénégal, M. Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour la déclaration qu'il a faite hier (voir A/69/PV.59). Nous voudrions également réitérer nos remerciements et notre reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens. Nous faisons nôtres les recommandations contenues dans le rapport du Comité (A/69/35). Nous apprécions à leur juste valeur les activités menées par le Comité, en particulier au cours de cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Cette année a été marquée par des événements graves et déplorables, qui auraient pu mettre la région tout entière dans une situation dangereuse difficile à gérer, à la suite des milliers de civils tués et des nombreuses infrastructures détruites à Gaza dans le cadre de la campagne militaire israélienne injustifiée. Nous nous sommes associés aux efforts déployés pour mettre fin aux pertes humaines et matérielles et protéger la région contre d'autres risques qui pourraient constituer une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous réitérons notre position bien connue, à savoir que les règles du droit international et du droit international humanitaire doivent être respectées et qu'Israël doit honorer ses engagements en tant que Puissance occupante.

Le recours à une force excessive, les violations incessantes commises contre des civils non armés, la destruction de maisons, les déplacements forcés et la confiscation de terres ne sauraient conduire à une paix globale, conformément au droit international et aux résolutions. Bien au contraire, cette politique ne fait qu'aggraver le conflit, incite toutes les parties à adopter des positions plus extrémistes et rend illusoire toute perspective de paix et de règlement de ce conflit qui n'a que trop duré. Par conséquent, nous condamnons la récente intensification du conflit dans la partie occupée de Jérusalem, lorsque les forces israéliennes ont effectué une incursion sur l'esplanade d'Al-Aqsa et ont empêché les fidèles de prier dans la mosquée. C'est là une grave atteinte aux libertés religieuses, au droit international et à l'accord régissant la gestion des lieux saints, qui risque de saper toutes les chances de parvenir à la paix tant souhaitée au Moyen-Orient. Cette politique peut aussi avoir des conséquences graves susceptibles d'être exploitées par différentes parties pour susciter davantage d'extrémisme et de violences au Moyen-Orient. La région tout entière est confrontée à de graves menaces sans précédent et risque d'en payer le prix, si on ne parvient pas à un règlement durable de la question palestinienne. Les événements menaçants qui se sont produits récemment et qui continuent de se produire, ainsi que les violations des droits de l'homme qui ont suivi, devraient inciter la communauté internationale à poursuivre leurs efforts en vue d'une reprise des négociations de paix au Moyen-Orient afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

L'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent assumer leurs responsabilités en prenant rapidement des mesures pour atteindre cet objectif et en donnant une suite favorable à la demande d'admission soumise par les dirigeants palestiniens à l'Organisation des Nations Unies. Étant donné le rejet et la condamnation unanimes par la communauté internationale de l'occupation israélienne et des activités de peuplement illégales, la poursuite des politiques de colonisation et le refus d'Israël d'honorer ses engagements et de respecter le droit international conduiront à plus de morts, plus de destruction et plus de victimes et saperont tous les efforts visant à réaliser la solution des deux États.

Nous espérons qu'Israël réagira favorablement au souhait et à la détermination des Palestiniens de poursuivre le processus de paix et remettra en liberté les derniers prisonniers palestiniens qui ont

été incarcérés avant la signature des Accords d'Oslo. Nous nous sommes également félicités de l'accord de réconciliation nationale conclu par les Palestiniens en avril dans le cadre des efforts visant à instaurer une paix permanente et globale entre les deux parties, ce qui est l'un des fondements de la création d'un État palestinien. La reconnaissance internationale de la Palestine en tant qu'État observateur à l'Organisation des Nations Unies, il y a deux ans, a clairement indiqué à la communauté internationale que la création d'un État indépendant de Palestine est un impératif. Par conséquent, la reconstruction de Gaza, la levée du blocus et les efforts visant à mettre en place des institutions palestiniennes constituent des pas dans la bonne direction.

Pour terminer, nous pensons qu'il est impératif de concrétiser la solution des deux États en vue de la création d'un État palestinien indépendant et viable, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Pour ce faire, Israël doit mettre fin à son occupation de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés. Le monde entier attend qu'Israël se joigne à cette position adoptée à l'unanimité par la communauté internationale.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens, et nous nous engageons à ne pas relâcher nos efforts jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à disposer d'un État palestinien. Après 66 ans, Israël non seulement continue de faire obstacle à la paix et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, mais il intensifie également ses politiques et pratiques illégales qui sapent toute chance de régler ce conflit en toute bonne foi. Néanmoins, comme elle le fait chaque année, la communauté internationale tout entière saisit cette occasion pour réitérer sa solidarité à la cause palestinienne et à la paix au Moyen-Orient.

À l'occasion de cette Journée internationale qui a été récemment commémorée, notre gouvernement salue fraternellement le peuple palestinien héroïque, ainsi que ses autorités et son gouvernement d'unité nationale, et

réaffirme sa solidarité totale et absolue avec leur lutte pour la liberté et l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination par la création d'un État palestinien sur la base des frontières établies avant le 4 Juin 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Le Nicaragua est préoccupé par le fait qu'au cours de l'année 2014, année de solidarité avec la Palestine, nous avons une fois de plus été témoins d'une des pires agressions contre le peuple palestinien, qui a entraîné le meurtre de plus de 2 000 personnes, en majorité des enfants et des femmes, et la destruction totale des infrastructures palestiniennes. Nous condamnons cette agression.

Nous nous devons de saluer les nobles efforts consentis par la communauté internationale et l'appui qui a été apporté jusqu'à présent en vue de la reconstruction de l'héroïque Gaza. Toutefois, nous réitérons qu'il faut honorer les promesses faites le plus rapidement possible afin d'accélérer les travaux de reconstruction et de s'assurer ainsi qu'à Gaza les conditions minimales de survie soient réunies pour faire face à l'hiver qui s'annonce.

Nous tenons à souligner une fois encore que ce cercle vicieux d'attaques-reconstruction-attaques ne peut pas perdurer. Israël continue d'agir en toute impunité, malgré que de tels actes constituent des violations du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous appelons au respect des droits des réfugiés palestiniens et à la levée du blocus criminel imposé à Gaza, et nous réitérons notre solidarité envers les détenus et les prisonniers politiques palestiniens, dont nous exigeons la libération immédiate. Nous condamnons également les pratiques illégales consistant à établir davantage de colonies de peuplement, qui modifient illégalement la composition démographique du territoire palestinien occupé, ainsi que les actes de provocation commis récemment par certains colons extrémistes sur divers sites religieux, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

Nous saisissons également l'occasion offerte par la commémoration de cette journée pour célébrer 34 ans de relations diplomatiques, de reconnaissance par le Nicaragua de l'État palestinien et des liens d'amitié qui unissent le Nicaragua à la Palestine depuis la visite historique du dirigeant bien-aimé et historique Yasser Arafat dans notre pays. Dans ce contexte, nous avons mené diverses activités en collaboration avec l'Association de la communauté palestinienne

du Nicaragua, auxquelles ont participé les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants de Palestiniens nés au Nicaragua. En outre, nous avons formé un comité de solidarité avec le peuple palestinien, qui lui aussi a rendu hommage aux héros nicaraguayens qui ont combattu pour la Palestine, comme Patricio Argüello Ryan et Selim Shible.

La paix au Moyen-Orient n'implique pas seulement le règlement du conflit israélo-palestinien, mais également la libération des territoires syriens et libanais occupés par Israël. De la même manière, la situation au Moyen-Orient et au-delà de la Palestine et des autres territoires occupés doit être réglée par le dialogue et la négociation, en tenant compte des intérêts légitimes de tous les États de la région, sans ingérence extérieure.

Pour terminer, alors que l'année 2014 qui a été proclamée Année de la solidarité avec le peuple palestinien touche à sa fin, le Gouvernement et le peuple nicaraguayens lancent un appel à la communauté internationale pour que cette année nous pousse à assumer les responsabilités historiques qui sont celles de l'Organisation des Nations Unies en adoptant un projet de résolution prévoyant un calendrier précis pour la création d'un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à jeter ainsi les bases d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Tandis que l'Assemblée générale se penche une fois de plus aujourd'hui sur la question palestinienne, la tragédie du peuple palestinien se poursuit et sa frustration grandit, lui qui se sent abandonné par la communauté internationale. Hélas, la communauté internationale est restée les bras croisés face aux souffrances du peuple palestinien, malgré toutes les pratiques israéliennes illégales et le traitement inhumain infligé par les autorités d'occupation.

Il est devenu évident ces dernières années que l'entité israélienne refuse de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, s'efforce désespérément de légitimer son occupation de tous les territoires palestiniens, n'accepte pas la création d'un État palestinien viable et cherche par tous les moyens à contrôler toutes les parcelles de la terre historique de Palestine en vue d'agrandir Israël et de consacrer sa présence en tant qu'État raciste où ne vivraient que des Juifs. On peut observer le caractère raciste de l'entité israélienne se renforcer tous les jours grâce aux lois et

aux pratiques des autorités d'occupation fondées sur la doctrine sioniste, doctrine que l'Assemblée générale a reconnu comme une forme de racisme dans sa résolution 3379 (XXX) du 10 novembre 1975.

Nous nous trouvons face à une situation extrêmement difficile. En effet, l'entité israélienne se moque des efforts de la communauté internationale visant à régler la question palestinienne, et fait tout pour la mettre devant le fait accompli, à savoir une occupation qui se renforce quotidiennement aux dépens des droits des Palestiniens. Il est devenu difficile d'établir un État palestinien souverain aux côtés de l'entité israélienne maintenant que les colonies israéliennes ont dévoré plus de la moitié des terres de la Cisjordanie et que les Palestiniens sont parqués dans des cantons sans possibilité de circuler de l'un à l'autre.

Les dirigeants palestiniens ont été contraints d'accepter moins d'un quart – je répète moins d'un quart – des terres historiques de Palestine auxquelles les Palestiniens pouvaient prétendre, dans l'espoir d'y établir leur État. Ils ont conclu avec l'entité israélienne plus de 10 accords entre 1993 et 2005. Mais la partie israélienne n'a jamais cessé de louvoyer, de trahir ses promesses et de faire chanter la communauté internationale, sans mettre en œuvre aucun accord. Elle a poursuivi ses politiques bien connues qui n'ont pour but que de vider le territoire de ses habitants, de se débarrasser de tous les Palestiniens en confisquant leurs terres, en détruisant leurs maisons, en leur interdisant de construire, en asséchant leurs champs, en les empêchant de subvenir à leurs besoins, en restreignant leurs mouvements, en construisant des colonies sur l'ensemble des territoires palestiniens, en interdisant aux fidèles palestiniens de se rendre sur les lieux de prière et en encourageant les colons à agresser les Palestiniens, sans parler de toutes les mesures illégales visant à judaïser Al Qods. Le résultat logique de ces pratiques est que les Juifs possèdent actuellement plus de 58 % des terres de la Palestine historique, alors qu'ils n'en possédaient que 6,2 % en 1948. Je laisse les membres de l'Assemblée prendre la mesure de ce terrible écart.

La résolution 67/19 de l'Assemblée générale adoptée en 2012 a redonné espoir aux Palestiniens, puisqu'elle a permis à la Palestine d'accéder au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Malgré tous les obstacles que ne cesse de rencontrer l'État de Palestine au Conseil de sécurité pour devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, l'espoir demeure

que la communauté internationale répondra bientôt à cette demande. Il est du devoir de tous les États épris de paix de s'employer à appuyer la revendication de l'État de Palestine de son droit de devenir membre à part entière de l'ONU et à lui permettre d'exercer sa souveraineté sur tous ses territoires. À cet égard, la Libye se félicite de la décision courageuse du Royaume de Suède de reconnaître l'État de Palestine, et appelle tous les pays de l'Union européenne et ceux qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire le plus rapidement possible, afin de contribuer aux efforts de paix et d'éloigner le spectre de la guerre de la région du Moyen-Orient. La Libye se félicite aussi de l'adhésion de l'État de Palestine aux quatre Conventions de Genève et à d'autres traités internationaux, et appelle l'Autorité palestinienne à adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale dès que possible afin que des poursuites puissent être engagées contre les auteurs des crimes graves commis contre le peuple palestinien.

La guerre destructrice que mène l'occupant israélien contre Gaza tous les deux ou trois ans et le siège imposé à ses habitants ont transformé la bande de Gaza en une immense prison pire que toute autre, où l'infrastructure de base, les maisons, les écoles, les hôpitaux sont détruits, et où des civils sont tués sans discrimination. Le bilan de la dernière guerre contre Gaza en est le meilleur exemple : 2 131 morts, dont 501 enfants; 18 000 logements détruits; 108 000 civils sans abris. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger le peuple palestinien contre les pratiques israéliennes inhumaines et autres violations des droits de l'homme. Le moment est venu de mettre la fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens selon un calendrier défini, de reconnaître l'État de Palestine et de l'accueillir comme membre à part entière au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Nous condamnons la poursuite de l'occupation israélienne du Golan syrien et des fermes libanaises de Chebaa ainsi que les pratiques barbares des autorités d'occupation contre les citoyens arabes et les Syriens dans les territoires arabes et syriens occupés. Enfin, la Libye réaffirme que la fin du conflit au Moyen-Orient et la paix passent nécessairement par une solution juste garantissant la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, conformément aux principes de justice et aux résolutions des Nations Unies, et permettant aux Palestiniens de recouvrer leurs droits, en particulier le droit au retour, le droit

à l'autodétermination et le droit de vivre dans un État souverain et indépendant, avec Al Qods pour capitale.

M^{me} Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a reçu des missions israélienne et palestinienne plusieurs lettres qui mettent en exergue des actes d'agression et de provocation. La situation semble être engagée dans une spirale incontrôlable. Si les responsables des deux parties ne font pas montre du courage, de la retenue et de la fermeté nécessaires, les conséquences seront désastreuses pour les deux populations et pour la région.

Cinq Israéliens ont été tués et plusieurs autres blessés dans une attaque commise la semaine dernière dans une synagogue de Jérusalem-Est par quatre hommes armés de couteaux et de pistolets. Environ une semaine avant, un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI) avait été poignardé, ainsi qu'une jeune femme israélienne. L'utilisation des voitures comme instruments de terreur a augmenté et plusieurs civils israéliens, dont un bébé, ont été tués dans ce type d'attaques.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 47 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie depuis le début de l'année. Les Palestiniens blessés dans des affrontements avec les Forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie se comptent par milliers. Il y a eu 543 démolitions pendant l'année; citons par exemple la réintroduction des démolitions punitives, en violation du droit international. Les raids exécutés par les FDI dans Jérusalem-Est et en Cisjordanie sont de plus en plus nombreux et violents, et les attaques de colons israéliens s'en prenant à des Palestiniens et à leurs biens se poursuivent.

Depuis un certain temps maintenant, l'évolution de la situation sur le terrain assombrit les perspectives d'une solution à deux États. L'espoir s'amenuise. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est voient leurs droits fondamentaux bafoués, leurs biens saisis et détruits, et leurs enfants arrêtés ou blessés. Gaza reste sous le joug d'un blocus, la situation humanitaire qui y règne est extrêmement grave et la bande de Gaza n'a aucune chance de devenir une économie normale ou de faire partie de l'État palestinien. Parallèlement, Israël se sent menacé et nombre d'Israéliens vivent dans la peur de la violence.

L'Islande a reconnu l'État de Palestine en 2011. Ce modeste signal, qui vient s'ajouter à celui qu'ont envoyé de nombreux autres États Membres de l'ONU, épouse la

vision d'un État basé sur les frontières de 1967, dans un contexte où Israël et la Palestine pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Dans les circonstances actuelles, les responsables des deux parties doivent prendre des mesures pour mettre fin aux représailles et à la violence. Faire preuve de retenue est difficile, et pour cela, il faut une direction affirmée. Il est temps à présent que les responsables entament le dialogue. La provocation et les représailles ne feront que perpétuer le cercle vicieux.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : L'évolution récente de la situation sur le terrain est pour nous une source de grande préoccupation. Les actes meurtriers dont nous avons été témoins ces dernières semaines sont atroces, consternants et intolérables. Nous condamnons avec une répulsion particulière le meurtre de quatre fidèles dans une synagogue de Jérusalem le 18 novembre. Il faut résister à la tentation d'appeler à la vengeance et de promouvoir la haine; et l'engrenage de la violence doit cesser.

Jérusalem, ville sainte de trois grandes religions de paix, ne doit pas être un lieu de lutte et de violence. Pour cela, nous pensons que le délicat statu quo établi sur les lieux saints doit être pleinement respecté et ne pas être remis en cause. Nous félicitons ceux qui appellent à la modération, comme le grand rabbin séfaraite d'Israël, Yitzhak Yosef, qui a exhorté ses coreligionnaires de la foi mosaïque à mettre un terme à la provocation que constituent les visites à l'esplanade des Mosquées et au Mont du Temple.

La violence qui a récemment sévi à Jérusalem et la guerre à Gaza cet été étaient un symptôme du problème transversal. Le problème est l'incapacité des parties de parvenir, à ce jour, à une solution durable à deux États, aux termes de laquelle les Israéliens comme les Palestiniens pourraient vivre côte à côte dans la paix, la sécurité, la dignité et la reconnaissance mutuelle. Des négociations crédibles dans ce but doivent être relancées d'urgence. La Norvège estime que les parties ne reviendront pas à la table de négociation de leur propre chef. Toutes deux sont enfermées dans des dynamiques, tant internes qu'entre elles, qui accroissent le fossé qui les sépare et qui affaiblissent le pouvoir de ceux qui veulent négocier. La communauté internationale, par conséquent, doit leur apporter son concours.

La Norvège exhorte également les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral de nature à enrayer les négociations, ainsi que toutes formes d'incitation faisant obstacle aux responsables modérés. Cela comprend la

poursuite de la construction des colonies, en violation du droit international. Sans la reprise d'un processus politique crédible, tout ce qui a été accompli pour mettre en place les fondations de la solution des deux États risquerait sous peu d'être réduit à néant.

Certes, nous espérons des négociations pour régler les questions fondamentales du conflit, mais à des difficultés humanitaires de taille doivent répondre des mesures prises d'urgence. La Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », le 12 octobre, a été un succès. La Norvège s'est félicitée des priorités d'ensemble que s'est fixées la Conférence. Nous insistons fortement sur le fait qu'une réponse aux besoins humanitaires de la population de Gaza, après les affrontements militaires de cet été, doit être assurée pour toute la Palestine. Les donateurs sont déterminés à construire un État palestinien à l'appui d'une fin négociée au conflit. Les destructions massives de Gaza nécessitent une reconstruction urgente, ce qui relève de l'impératif humanitaire. La Norvège se félicite donc des promesses faites. S'agissant du caractère pressant des besoins de la population à Gaza, il est désormais vital que les 5,4 milliards de dollars promis, notamment les 2,5 milliards de dollars affectés à Gaza, se traduisent rapidement par des contributions concrètes sur le terrain. Nous appelons donc tous les donateurs à honorer leurs engagements en toute transparence. Les contributions devraient de préférence être acheminées par l'entremise de l'Autorité palestinienne.

La Conférence du Caire a été importante non seulement pour les promesses de dons, mais aussi pour son message politique unifié : la situation à Gaza, sur les plans politique, économique et de la sécurité, ne connaîtra aucun changement fondamental tant que le blocus ne sera pas levé, et tant que l'Autorité palestinienne n'exercera pas pleinement son influence sur tout le territoire palestinien. Des décisions courageuses sont nécessaires de la part des dirigeants des deux côtés pour mettre fin à la situation intenable à Gaza. Les deux parties doivent d'urgence progresser sur la voie d'un cessez-le-feu durable.

Premièrement, la reconstruction de Gaza à long terme dépendra en grande partie d'un cadre global d'appui à la Palestine, sous l'autorité d'un Gouvernement bénéficiaire légitime pour la Palestine. Nous appelons donc toutes les parties prenantes à appuyer un processus qui permette à l'Autorité palestinienne de recouvrer ses fonctions gouvernementales et le contrôle effectif de Gaza, notamment aux points de passage. La Norvège

appelle toutes les factions palestiniennes à mettre fin aux divisions internes et à coopérer avec le Gouvernement palestinien de consensus, en s'unissant derrière une vision palestinienne commune, sous l'autorité du Président Abbas.

Deuxièmement, transformer Gaza ne sera tout simplement pas possible à moins que les points de passage aux frontières ne soient ouverts. Nous appelons donc Israël à modifier sa politique afin d'ouvrir les frontières, en permettant à Gaza de procéder en permanence à des échanges commerciaux normaux, tout en répondant aux besoins des populations civiles sur le plan de la sécurité. Les deux parties doivent coopérer et mettre pleinement en œuvre le mécanisme temporaire de vérification et de suivi pour les matériaux destinés à la reconstruction à grande échelle, qui a été négocié par l'ONU. Il faut également faire évoluer les conditions pour permettre à Gaza non seulement d'exporter, mais également d'importer.

Troisièmement, il est crucial que l'Autorité palestinienne prenne en charge les efforts de reconstruction à Gaza. Il faudra toutefois, à cette fin, renforcer la coordination entre les donateurs et mettre en place depuis le Caire un système de suivi des progrès accomplis. Le seul mécanisme global existant qui assure le suivi des engagements et des messages politiques du Caire est la structure du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Le Comité est la seule entité dont les deux parties sont membres et qui propose un système indépendant efficace de signalement et de suivi des progrès accomplis par les donateurs et les parties. Pour utiliser ces structures, la Norvège est en train de réactiver le régime local de coordination de l'aide à Ramallah et Jérusalem. La prochaine réunion du Comité, qui est prévue en mars 2015 à Bruxelles, sera le premier événement de haut niveau destiné à faire le point après la Conférence du Caire.

Nombre de mesures prises récemment par Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont extrêmement préoccupantes. La communauté internationale est unanime dans sa condamnation des récentes expropriations de terres près de Bethléem; des annonces récentes de plans pour la construction de nouveaux logements, en particulier à Givat Hamatos, Ramat Shlomo, Har Homa et Ramot; des activités de colonisation récentes à Jérusalem-Est; de la poursuite des démolitions et des transferts forcés; et des plans visant à déplacer des Bédouins dans la bande de Gaza. Ces

actes constituent des violations du droit international et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Nous demandons instamment à Israël de réfléchir et de revenir sur ces actes.

La Norvège est historiquement engagée au Moyen-Orient, et elle se préoccupe du sort des peuples israélien et palestinien. Nous appuyons la reprise des efforts diplomatiques et humanitaires en vue de rétablir la paix, la sécurité et la dignité pour les Israéliens et les Palestiniens. Nous continuerons de le faire à la direction du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et par d'autres moyens qui favoriseront la réalisation de l'objectif général d'une solution durable à deux États.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 60 ans, et pourtant, le peuple palestinien n'entrevoit toujours aucun espoir de réaliser ses droits à l'autodétermination et à la liberté. Il est temps que nous prenions une initiative historique pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et ouvrir la voie à un règlement pacifique du conflit. Nous estimons que le rétablissement de la paix entre Israéliens et Palestiniens est capital et nécessite une mobilisation internationale active et durable. Nous saluons la décision prise par plusieurs pays de reconnaître l'État de Palestine, et nous espérons que d'autres pays vont suivre leur exemple.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie aux fins du règlement – qui n'a que trop tardé – de cette question.

Nous sommes profondément préoccupés par le conflit qui a touché la bande de Gaza et ses alentours en juillet et août derniers, faisant de nombreuses victimes innocentes, notamment des civils, qui étaient principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées. Ce conflit a détruit des habitations et des infrastructures civiles, notamment des locaux des Nations Unies, et a provoqué le déplacement de centaines de milliers de civils. Nous sommes également profondément préoccupés par la récente escalade de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous appelons toutes les parties à déployer tous les efforts nécessaires pour éviter d'exacerber davantage une situation déjà extrêmement tendue, à prendre toutes les mesures possibles pour créer des conditions favorables à la réussite des négociations de paix et à s'abstenir de tout acte de nature à miner la confiance et à compromettre les

pourparlers, notamment la poursuite de la construction de nouveaux logements dans le territoire palestinien occupé, les attaques contre des civils dans les deux camps et les attaques contre des sites religieux.

La République démocratique populaire lao aspire à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux principales initiatives entreprises au cours des dernières décennies en vue de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël et ses autres voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous appelons donc les parties à reprendre et accélérer les négociations de paix directes en vue de parvenir à un règlement pacifique final sur cette base.

La République démocratique populaire lao a reconnu l'État de Palestine il y a longtemps. Je réaffirme notre appui continu au peuple palestinien dans ses efforts visant à réaliser son objectif de longue date, à savoir la création d'un État de Palestine viable, pacifique et prospère qui sera membre à part entière de l'ONU.

Je saisis cette occasion pour saluer le rôle et les efforts des organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournissent un appui, notamment des secours d'urgence, au peuple palestinien depuis tant d'années et en dépit de nombreuses difficultés. Nous souhaitons par ailleurs plein succès au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans sa noble entreprise visant à trouver une solution pacifique, juste, globale et durable à la question de Palestine.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/69/371). Nous remercions également les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du rapport présenté en son nom (A/69/35).

Mon pays est profondément préoccupé par les violations constantes et le conflit qui touchent la Palestine, ses territoires occupés, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza, et qui se répercutent dans toute la région. Les événements sur place ne nous permettent pas d'évoquer une quelconque amélioration ou un

apaisement de la situation. Nous condamnons les tirs de roquettes du Hamas et l'emploi disproportionné de la force par Israël dans des zones densément peuplées, qui ont fait des centaines de victimes civiles innocentes dans les deux camps. Nous sommes profondément préoccupés par les violations continues des droits de l'homme et la souffrance de la population civile, en particulier les groupes vulnérables.

Il est déplorable que les nombreuses années de négociations entre Israéliens et Palestiniens, auxquelles la communauté internationale tout entière a consacré toute son énergie n'aient pas abouti à des résultats concrets. La persistance du conflit israélo-palestinien continue de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales, et ses répercussions néfastes dépassent largement les frontières de la région et sont ressenties dans le monde entier. L'objectif ultime des efforts de toutes les parties concernées doit être le rétablissement et la promotion des processus de paix dans tous leurs aspects. Toutes les parties au conflit au Moyen-Orient doivent honorer leurs engagements en faisant preuve d'un sens accru de leurs responsabilités. Nous accueillons avec satisfaction le processus de réconciliation interne entre Palestiniens et la consolidation des efforts déployés par le Gouvernement palestinien pour améliorer la situation.

Le Kazakhstan espère que les initiatives internationales, notamment celles du Secrétaire général, contribueront au cessez-le-feu et à la reprise des pourparlers de paix. Ma délégation salue les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Mon pays réitère sa reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, à créer un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, à coexister avec Israël dans la paix et à devenir membre à part entière de l'ONU.

La solution des deux États est la seule option viable pour une paix durable, laquelle doit être obtenue par des négociations directes et sérieuses en vue de trouver une solution globale, juste et durable prévoyant la fin de l'occupation et du conflit. Nous appelons donc les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de sagesse, de responsabilité et de volonté politique afin de parvenir à un accord de paix historique répondant aux aspirations légitimes de leurs peuples.

La question de Palestine étant directement liée à la situation au Moyen-Orient, le Kazakhstan est extrêmement préoccupé par la situation générale dans

cette région. Des efforts internationaux bien coordonnés sont nécessaires pour mettre fin à l'effusion de sang insensée et trouver une solution politique avec la participation de toutes les parties concernées, en tenant compte de leur avis et de leurs inquiétudes. Nous devons tout mettre en œuvre pour rétablir la paix et la stabilité dans la région, éliminer les facteurs de déstabilisation, mettre en place des conditions de paix propices au retour des réfugiés et au relèvement des économies afin de trouver une solution à la crise politique qui a des conséquences tragiques aux niveaux de la sécurité, des droits de l'homme et de la situation humanitaire.

M. Mahmadinov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.

En guise de conclusion, nous exhortons à nouveau toutes les parties, en particulier celles qui exercent un pouvoir et une influence politiques réels, à mettre leur volonté politique au service d'une paix et d'une sécurité durables dans les territoires palestiniens et l'ensemble du Moyen-Orient et, grâce à une approche véritablement multilatérale, à garantir la liberté et la justice pour tous.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela félicite le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son remarquable travail de promotion des droits, de l'autodétermination, de l'indépendance et de la souveraineté de ce peuple frère. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport du Comité (A/69/35).

Le Venezuela considère que l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien est une bonne occasion de renforcer le processus de négociations de paix entre Israël et la Palestine afin de parvenir à une solution politique négociée à ce conflit. Notre pays appelle de nouveau Israël à se retirer des territoires occupés de l'État palestinien, à mettre fin à sa politique de colonisation et à détruire le mur. Nous exigeons également la levée définitive du blocus impitoyable imposé à la population palestinienne de la bande de Gaza, une mesure illégale en place depuis sept ans. Le respect total du droit international par Israël, y compris l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, est essentiel pour parvenir à une paix solide et durable au Moyen-Orient.

Le Venezuela condamne catégoriquement les pratiques illégales de la Puissance occupante, notamment l'emploi aveugle de la force, la détention arbitraire d'enfants, de femmes et d'hommes, les déplacements forcés de masse, la démolition

d'habitations, l'interdiction de l'accès à l'eau et aux terres pour les activités agricoles, le harcèlement des enseignants et des étudiants dans la bande de Gaza et les restrictions à la liberté de circulation. Les actes de terrorisme d'État et les crimes de guerre commis par la Puissance occupante ont des conséquences relevant du système pénal international qui ne peuvent plus être ignorées.

Pour terminer, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Venezuela réaffirme son appui à l'autodétermination de ce pays frère. Nous défendons l'existence d'un État palestinien libre, souverain et indépendant, vivant dans la paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, nous appuyons l'accession de la Palestine au statut d'État Membre à part entière de l'ONU.

M. Laassel (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer les efforts colossaux et louables que déploie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la présidence de l'Ambassadeur Fodé Seck, au service de la cause palestinienne. Je tiens à rappeler le message de solidarité adressé par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc au Président du Comité, exprimant l'appui du Royaume du Maroc à tous les droits palestiniens et à la mise en place d'un État de Palestine libre, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'au service de la cause palestinienne.

Le présent débat a lieu à un moment délicat et difficile pour la question palestinienne. En effet, après le lancement des négociations en juillet 2013 sous les auspices des États-Unis d'Amérique et les efforts déployés par le Secrétaire d'État de ce pays, M. John Kerry, ceux qui croient en la paix pensaient que ces négociations aboutiraient à une solution qui mettrait fin à l'occupation et s'étaient félicités de la réconciliation des Palestiniens et de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, qu'ils estimaient être de bon augure. Cependant, la situation a suivi une trajectoire inverse à celle qu'ils espéraient et les négociations ont été interrompues quand Israël a inventé des prétextes peu convaincants.

Le monde s'est ensuite réveillé devant l'agression israélienne injustifiée et inacceptable contre Gaza qui a fait plus de 2000 victimes palestiniennes, dont des enfants, des personnes âgées, des femmes et des

personnes handicapées, outre des milliers de blessés dont les maisons ont été détruites sur leur tête, dont les familles ont été déplacées et dont les biens ont été endommagés, aggravant davantage une situation humanitaire déjà terrible en raison de toutes les pratiques israéliennes systématiques et agressives qui ont pour but de nuire au peuple palestinien.

Il n'y a plus de lieu sûr à Gaza. Cette agression a entraîné une catastrophe humanitaire sans précédent et n'a pas même épargné les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui étaient bondées parce que des réfugiés pensaient qu'il s'agissait d'abris sûrs. Tout cela constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international et du droit international humanitaire.

Sur instructions de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, Président du Comité d'Al Qods, le Maroc a entrepris, depuis le début de la dernière agression israélienne contre le peuple palestinien à Gaza, d'apporter une aide humanitaire et financière à ses frères palestiniens par solidarité avec eux au moment où ils souffrent.

Le Maroc a également participé à la conférence des donateurs organisée au Caire le 12 octobre, sur l'invitation de l'Égypte et de la Norvège. À cet égard, le Royaume du Maroc contribuera au plan de reconstruction de Gaza par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets dont la nature et les modalités seront déterminées en coordination avec l'Autorité nationale palestinienne et dans le cadre du mécanisme des Nations Unies qui sera mis en place en vue de la reconstruction de Gaza. Ma délégation ne saurait manquer de saluer les efforts égyptiens pour parvenir à la trêve conclue le 26 août, tout comme ses efforts ultérieurs afin que cette trêve soit permanente.

Le Royaume du Maroc suit avec une très vive inquiétude l'escalade choisie par Israël concernant la question d'Al Qods Al Charif, qui se manifeste par des déclarations incendiaires de la part de responsables israéliens, par la poursuite de la judaïsation d'Al Qods, l'implantation de colonies, l'expulsion de résidents et les agressions répétées contre le Haram al-Charif et les fidèles ainsi que les tentatives de remettre en cause le statut juridique d'Al Qods Al Charif, défini par des résolutions empreintes de légitimité internationale comme faisant partie intégrante des territoires palestiniens occupés en 1967, qui engagent

cette question dans le dédale des conflits religieux et idéologiques.

Le Royaume du Maroc condamne fermement ce comportement agressif qui avive le sentiment d'injustice ressenti par les Palestiniens et des millions de musulmans dans le monde entier et qui est contraire aux résolutions de l'ONU relatives à Al Qods Al Charif et aux autres territoires palestiniens occupés ainsi qu'aux efforts internationaux déployés en vue d'un règlement juste du conflit au Moyen-Orient. Ce comportement se traduit également par l'essor d'un contre-extrémisme, dont les bourrasques destructrices n'épargneront personne. À cet égard, le Maroc appelle la communauté internationale à prendre ses responsabilités et à faire pression sur Israël jusqu'à ce qu'il mette fin à son agression contre l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et cesse les activités de judaïsation et de construction de colonies de peuplement à Al Qods Al Charif.

Le 12 novembre, le Royaume du Maroc et son Roi, S. M. Mohammed VI, ont organisé une réunion de coordination des ministres de l'Organisation de la coopération islamique, conformément à la recommandation formulée à la vingtième session du Comité d'Al Qods, que le Maroc a accueillie sous la présidence personnelle du roi, en janvier, à Marrakech, et après deux réunions des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation, dans la conviction que le respect des droits du peuple palestinien, en particulier de son droit de créer un État palestinien avec pour capitale Jérusalem-Est, est la seule façon d'établir une paix juste et durable dans le conflit au Proche-Orient, et de renforcer ainsi la paix et la sécurité internationales. Je ne peux à cet égard omettre de rappeler que S. M. le Roi a réaffirmé en maintes occasions, et de diverses manières, à la fois dans le cadre de réunions bilatérales et d'instances internationales, qu'il fallait mettre un terme aux activités de colonisation et à la judaïsation de Jérusalem. C'est le sens, notamment, d'un message adressé par Sa Majesté au Pape, qui se veut une mise en garde sur les risques que comporte une action unilatérale de nature à porter atteinte aux symboles historiques de la civilisation islamique de Jérusalem. Sa Majesté a également envoyé des lettres aux acteurs internationaux influents relativement à la dangereuse évolution de la situation qu'engendre, dans la ville de Jérusalem, l'insistance des autorités israéliennes à poursuivre leurs activités tendant à modifier le statut juridique du patrimoine historique, spirituel et humain de la

Ville sainte, où il souligne en particulier le risque que comporte une reconnaissance du projet de judaïsation de Jérusalem, et réaffirme également la ferme opposition du Maroc à ce projet destructeur d'Israël.

Le moyen de régler la question de Palestine n'est pas la guerre, l'effusion de sang ou le meurtre de civils innocents, c'est de revenir de bonne foi à la table de négociation et de respecter les paramètres spécifiés, afin de mettre en place une solution permettant à deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité, l'harmonie et la coopération. Telle est notre position, qui s'appuie sur l'Initiative de paix arabe et sur les résolutions de la légitimité internationale en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Cette occasion de prendre la parole aujourd'hui au cours de la présente séance plénière de l'Assemblée générale, et d'adresser les salutations fraternelles de mon pays au peuple et au Gouvernement palestiniens, revêt pour ma délégation une importance particulière, alors que nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, pendant l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Les circonstances difficiles que connaît actuellement le peuple palestinien constituent pour nous tous un exemple de la lutte légitime et constante que mène ce peuple courageux pour obtenir la reconnaissance de son identité et de son droit de vivre dans un État de Palestine libre et souverain. Mon pays a reconnu il y a plusieurs années cette situation, qui, dans le cadre des relations entre la République de l'Équateur et l'État de Palestine, a été consacrée par l'ouverture de l'ambassade de l'État de Palestine en Équateur et de la représentation diplomatique correspondante de l'Équateur dans la ville de Ramallah.

Le sillage de mort et de destruction laissé dernièrement par l'agression militaire d'Israël contre le territoire palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, a ébranlé les consciences et confirme que, à tous points de vue, le statu quo est intenable et que la paix au Proche-Orient requiert un règlement définitif de la question de Palestine. Ce règlement implique la reconnaissance d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, viable et d'un seul tenant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité, sur la base des frontières d'avant le 4 juin 1967. Il nécessite en outre la fin de

l'occupation militaire, et le plein exercice par la Palestine de son droit à l'autodétermination et de sa souveraineté sur son territoire. Ce règlement passe par un traitement juste de la question des réfugiés palestiniens expulsés de leurs terres. Il nécessite qu'Israël mette un point final au blocus de la bande de Gaza. Il exige d'arrêter et d'inverser la politique de colonisation d'Israël et sa construction du mur, qui constituent des violations du droit international, selon les termes de l'avis de la Cour internationale de Justice.

L'Assemblée générale va se prononcer aujourd'hui en plénière sur divers projets de résolution relatifs à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, dont mon pays s'est porté coauteur. À cet égard, nous devons d'indiquer que ces projets de résolution résultent de la prise de conscience que cette question suscite dans la plus grande partie de la communauté internationale. C'est la communauté internationale qui, au travers de l'ONU, a décidé de s'engager sur la voie tracée par les Palestiniens vers le plein exercice de leurs droits en tant que peuple, en créant une série d'organes qui, à différents égards, appuient cette cause et contribuent ainsi à atténuer la gravité de la situation que vit le peuple palestinien depuis plusieurs décennies. Je veux parler entre autres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat. L'Équateur réaffirme son engagement et son appui sans réserve en faveur du travail qu'ils accomplissent.

Cela dit, il nous faut reconnaître que même l'ONU peut et doit encore faire davantage. Le Conseil de sécurité, organe auquel la Charte a confié la responsabilité du maintien et du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, doit s'acquitter de son rôle, maintenant qu'il est saisi d'un projet de résolution présenté par la Ligue des États arabes auquel sera réservé, nous l'espérons, le traitement qu'exigent les circonstances.

En exhortant les parties, à commencer par Israël, à reprendre immédiatement les négociations dans l'optique d'une solution pacifique prévoyant deux États, nous demandons instamment à ce pays de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de donner au conflit une tournure religieuse, qui pourrait s'avérer un élément

extrêmement dangereux dans le cadre de ce différend. Il faut au contraire maintenir le *statu quo* s'agissant des sites religieux, en particulier de la mosquée Al-Aqsa et du Haram al-Charif.

Pour terminer, je tiens à exhorter l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, à permettre que se réalise au plus vite ce qui est inévitable, à savoir l'accession à part entière à l'Organisation de l'État de Palestine, en tant que 194^e État Membre.

M^{me} Arce Echeverría (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement et du peuple costariciens, je tiens à exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien en cette journée très spéciale. Nous sommes à ses côtés en cette année si importante proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Soixante-sept années se sont écoulées depuis que le Costa Rica a voté pour la résolution 181 (II), qui proposait comme solution la création de deux États sur le territoire de l'ancien Mandat britannique sur la Palestine. En 2008, nous avons reconnu l'État de Palestine et nous nous sommes prononcés en faveur de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2011. Il y a deux ans, le Costa Rica a voté pour la résolution 67/19 sur le statut de la Palestine, ce qui a permis à l'État de Palestine de devenir État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Costa Rica, en tant que démocratie sans armée depuis 66 ans et défenseur de la paix, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, condamne de nouveau fermement l'escalade de la violence dans le conflit. Une nouvelle fois, nous appelons les parties à résoudre leurs différends, qui empêchent depuis si longtemps les deux peuples de vivre en paix et en sécurité. À cet égard, nous lançons un appel pressant à la reprise des négociations sur les questions centrales du conflit qui subsistent encore, sur la base des obligations énoncées dans les accords conclus antérieurement entre les parties et conformément au droit international et aux décisions du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Nous voulons que la Palestine puisse transformer son espoir de parvenir à la paix et à la stabilité – un objectif auquel aspire toute société – en une réalité tangible dans un avenir proche.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président Kutesa d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le Secrétaire

général de son rapport intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine » (A/69/371). L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/69/PV.59).

La communauté internationale a toujours affirmé son soutien massif en faveur du règlement pacifique du conflit entre la Palestine et Israël. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Toutes les parties doivent faire des efforts substantiels en faveur de la paix. La communauté internationale, y compris l'ONU, doit être prête à fournir toute l'assistance possible pour garantir un processus de paix juste, crédible et axé sur les résultats. L'Indonésie a suivi avec une vive préoccupation les événements qui se sont déroulés récemment à Jérusalem, en particulier les incursions répétées d'Israël dans la mosquée Al-Aqsa. Ces actes ne font qu'attiser l'hostilité et aggraver une situation déjà explosive. Nous voudrions également souligner que la Cisjordanie, y compris la mosquée Al-Aqsa, fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967. En conséquence, la construction de colonies de peuplement dans la zone est non seulement contraire au droit international, mais fait obstacle à la création d'un État palestinien viable, qui, nous l'espérons, émergera du processus de paix.

L'année 2014 a par ailleurs été marquée par l'agression inhumaine commise par Israël contre Gaza. Cette agression n'a fait qu'exacerber la crise humanitaire à Gaza, déjà très grave en raison du blocus israélien. Le blocus, qui est entré dans sa huitième année consécutive, n'est rien de plus qu'un châtement collectif imposé à toute la population de Gaza et constitue une violation manifeste du droit international. Sur un sujet différent mais connexe, l'Indonésie voudrait également souligner que l'année 2014 coïncide avec le dixième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation. Le caractère illégal du mur a été clairement établi par l'avis consultatif. Pourtant, Israël en poursuit la construction. Nous partageons l'avis de la Cour, à savoir que le mur de séparation équivaut à une annexion *de facto* et ne constitue pas une mesure temporaire de sécurité, comme le prétend Israël.

La communauté internationale doit être ferme. Nous ne pouvons permettre qu'Israël continue de violer le droit international. Aussi l'Indonésie est-elle d'avis que la création de la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme est un effort appréciable pour mettre un terme à la culture d'impunité à l'égard des violations commises par Israël. À cet égard, je tiens à réaffirmer

que nous sommes profondément préoccupés par le récent refus d'Israël d'autoriser les membres de la commission à entrer à Gaza. La présence de la commission sur place pour observer directement les conditions qui règnent à la suite de l'agression israélienne contribuerait à une enquête objective, transparente et professionnelle.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/12, proclamant 2014 l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. L'année touche à sa fin, mais la promesse de paix pour le peuple palestinien est encore loin à l'horizon. C'est avec une grande tristesse que nous prenons acte de l'observation du Secrétaire général selon laquelle la solution négociée permettant la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien reste hors de portée. En lieu et place de la solution souhaitée des deux États, la tournure des événements a dangereusement conduit à la réalité d'un seul État.

Nous gardons l'espoir fervent que l'année 2014 pourra encore voir une percée importante dans le conflit israélo-palestinien, une percée qui apportera une lueur d'espoir au peuple palestinien dans sa quête d'indépendance. L'Indonésie demande donc à Israël d'entendre la noble aspiration de la communauté internationale, c'est-à-dire la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Tant que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne sera pas une réalité, le monde continuera d'être témoin de violences entre la Palestine et Israël. Par conséquent, je souscris pleinement aux paroles prononcées par le Secrétaire général à la Conférence pour la reconstruction de la bande de Gaza, le mois dernier : « Le cycle de construction et de destruction doit cesser ». À cette fin, l'occupation israélienne doit prendre fin immédiatement.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine estime que la communauté internationale doit prendre la mesure de la signification de cette année, qui a été proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cela suppose que nous prenions nos responsabilités face à la nécessité urgente de mettre fin au conflit israélo-palestinien, en particulier compte tenu du fait que 67 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 181 (II) par l'Assemblée générale et 47 ans depuis l'occupation israélienne de la bande de Gaza, de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie.

On constate que depuis la Conférence de paix de Madrid en 1991, de nombreuses initiatives de paix ont

été lancées, tant au niveau multilatéral que par divers États. Malheureusement, aucune ne nous a permis d'atteindre le but que nous poursuivons tous, à savoir mettre définitivement fin à l'occupation israélienne et créer un État palestinien indépendant et viable. Ainsi, la Conférence de paix de Madrid a été suivie par les négociations menées dans le cadre du processus d'Oslo, qui ont conduit à la signature de la Déclaration de principes en 1993 et des accords de 1994 au Caire. Par la suite, en l'an 2000, le sommet du Camp David a eu lieu; en 2002, l'Initiative de paix arabe a été lancée à Beyrouth; en 2003, le Quatuor a adopté la Feuille de route. Puis, il y a eu le Sommet de Charm el-Cheikh en 2005, et en 2007, les négociations ont repris à Annapolis. En 2010, des pourparlers directs entre les parties ont été lancés. En 2011, le plan de paix du Quatuor a été relancé. En 2012, la Ligue arabe a à nouveau présenté sa proposition de paix. Plus récemment, de nouveaux efforts ont été déployés en vue de la tenue de négociations directes entre les parties.

Je pourrais citer d'autres initiatives ou propositions qui ont été présentées au fil des ans, mais je crois que cette énumération suffit pour expliquer la frustration qui existe au niveau mondial face à l'absence de progrès dans l'instauration de la paix entre la Palestine et Israël.

Tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui savent quels sont les paramètres, qui bénéficient d'un large appui de la communauté internationale, pour parvenir à la paix, sur la base de la solution des deux États : un État palestinien sis dans les frontières de juin 1967, sous réserve de conditions convenues entre les parties; Jérusalem comme capitale des deux États; une solution juste, équitable et concertée à la question des réfugiés; et bien évidemment, la reconnaissance du droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Malheureusement, après tant d'efforts consentis par la communauté internationale pour instaurer la paix, la situation reste caractérisée par des cycles récurrents de violence et de destruction.

En ce qui concerne les événements survenus à Gaza l'été dernier, l'Argentine condamne l'usage disproportionné de la force par Israël, qui a coûté la vie à d'innombrables civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que les attaques qui ont pris pour cible des écoles et des hôpitaux, et bien entendu le blocus imposé par Israël à ce territoire. Dans le même temps, je tiens à préciser que l'Argentine condamne dans les termes les plus forts les tirs de

roquettes lancés par le Hamas sur Israël à partir de Gaza.

Mon pays est vivement préoccupé par la crise humanitaire qui sévit à Gaza. C'est pourquoi, le 12 octobre, nous avons participé activement à la Conférence du Caire et avons apporté notre contribution aux efforts de la communauté internationale à l'appui de la reconstruction de Gaza. Après 50 jours de violences et de ravages sans précédent, reconstruire Gaza et répondre aux besoins immenses des victimes constituent un impératif humanitaire, politique et moral et une tâche que l'on ne peut remettre à plus tard. Face aux scènes de dévastation dont nous avons été témoins à Gaza, l'on ne peut que se poser des questions légitimes sur les normes établies par le droit international humanitaire, en particulier celles concernant l'obligation de protéger les civils.

Alors que débutent une fois de plus les activités de reconstruction et que des efforts sont en cours pour consolider la trêve conclue le 26 août, nous devons adopter une perspective à long terme. Mettre fin à ce cycle de destruction nécessite une solution durable, qui va au-delà d'une simple assistance à court terme qui ne prend pas en compte les causes de la violence. L'une des conclusions principales de la Conférence du Caire était précisément que maintenir le statu quo n'est pas une option.

S'agissant des tensions qui règnent à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, l'Argentine condamne sans équivoque les actes de violence et d'incitation de ces derniers jours et semaines, telles l'attaque brutale contre la synagogue Kehilat Bnei Torah du 18 novembre et les attaques lancées en toute impunité par les colons contre la mosquée Al-Mughayir le 11 novembre. Tous ces actes sont inadmissibles et injustifiables.

Nous notons avec une vive préoccupation que la réponse d'Israël face à la situation dans les territoires palestiniens occupés est axée presque exclusivement sur la sécurité, et se traduit notamment par des opérations militaires, des arrestations massives et la reprise de la pratique consistant à démolir les maisons des personnes accusées d'avoir commis des actes de terrorisme ainsi que celles des membres de leur famille. Dans le même temps, les tensions restent vives, suite aux mesures unilatérales, aux actes d'incitation et aux restrictions imposées dans les lieux saints à Jérusalem. Cela ne fait qu'ajouter une dimension religieuse à la crise, ce qui, à notre avis, la rend désormais difficile à contenir et potentiellement explosive.

Nous déplorons les discours incendiaires des extrémistes des deux côtés. Nous regrettons que, dans ce contexte déjà très délicat, Israël poursuive sa campagne de peuplement, en annonçant la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement et en confisquant davantage de terres à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. À cet égard, nous voudrions rappeler, une fois de plus, que les colonies israéliennes de peuplement dans les territoires occupés sont illégales. Par ailleurs, nous estimons que ces mesures unilatérales constituent une menace à la paix et compliquent les efforts en vue de la concrétisation d'une solution des deux États. Dans ce contexte, je rappelle que la position adoptée par mon pays en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité est que le Conseil de sécurité doit cesser de tolérer, par son inaction, les actes de provocation et les mesures incompatibles avec la paix, et doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour sauver la solution des deux États pendant que cela est encore possible.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'Argentine est convaincue que l'absence de perspectives et l'enlisement des négociations sont à l'origine de la violence dans les territoires palestiniens occupés. C'est pourquoi une action collective est indispensable. Nous pensons qu'il faut faire mieux que ce qui a été fait jusqu'à présent. Il ne suffit pas de condamner l'emploi excessif de la force par Israël ou les tirs de roquettes par le Hamas, de nous déclarer de nouveau horrifiés par le massacre de civils, en particulier de femmes et d'enfants, de répéter à l'envie que la construction de colonies de peuplement est illégale et constitue un obstacle à la paix, ou d'exprimer nos vives préoccupations face aux actions impunies des colons extrémistes et aux actes d'incitation et de violence perpétrés dans les lieux saints de Jérusalem. Cela ne suffit pas. Le moment est venu de dire « Assez! » à toute cette rhétorique et à cette violence gratuite et d'œuvrer en faveur de la solution des deux États, telle qu'énoncée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans la Feuille de route, dans l'Initiative de paix arabe et dans les nombreux autres documents négociés par la communauté internationale au cours des dernières décennies.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : L'histoire des Palestiniens est celle d'une tragédie humaine. C'est une saga sans pareil des longues souffrances infligées par une partie de la race humaine à une autre – à commencer par l'occupation de territoires, la déformation de l'histoire, puis l'escalade de la violence et les incursions militaires, pour en arriver

à l'imposition de conditions inhumaines à un peuple à coup de démolitions de maisons, de bouclages et de blocus.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/69/35), le rapport du Secrétaire général (A/69/371) et bien d'autres rapports reflètent et valident une fois encore l'effroyable situation au plan humanitaire et des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Les frontières de Gaza sont soumises à un régime de bouclage sans précédent dans le monde. La qualité de vie des Palestiniens a été réduite au minimum vital. Par exemple, à Gaza, 1,7 million de personnes vivent dans un territoire de 360 kilomètres carrés; 80 % d'entre elles sont très pauvres et comptent sur l'aide alimentaire; 90 % de l'eau disponible est impropre à la consommation humaine, et 31 % des médicaments vitaux sont introuvables dans les hôpitaux. Ce ne sont là que quelques chiffres indicatifs de la précarité dont souffre le peuple palestinien. Les dernières attaques à Gaza constituent de nouvelles violations flagrantes du droit international par Israël, Puissance occupante, au mépris absolu du tollé international.

Le mur de séparation illégal continue de diviser et d'isoler les communautés, détruisant les moyens de subsistance et empêchant des milliers de personnes de se rendre à leur travail, de rendre visite à leur famille, d'aller au marché, à l'école et à l'hôpital. L'escalade périodique de la violence ne fait qu'exacerber le désespoir. Israël poursuit la construction du mur en Cisjordanie, ce qui est contraire à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Malheureusement, tout cela a lieu au vu et au su de la communauté internationale et ne suscite aucune réaction ferme. Le moment est venu de revoir nos règles en tant que membres responsables de la communauté mondiale, de réfléchir aux moyens de faire mieux et d'adopter une position objective face à cette question des droits de l'homme et humanitaire qui se pose depuis si longtemps.

La cause profonde de ce conflit, c'est l'occupation illégale. Elle doit cesser, et le plus tôt possible. Une question qui mérite la plus grande attention de notre part est la poursuite de la construction de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. La communauté internationale n'a cessé d'appeler à l'arrêt de ces activités. Les colonies de peuplement constituent une menace existentielle à la viabilité d'un futur État palestinien. Elles sont contraires au droit international et doivent donc cesser. La Cour internationale de Justice

a qualifié la violation par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination de violation d'une obligation *erga omnes*. Si nous voulons instaurer la paix au Moyen-Orient, nous devons exercer des pressions collectives sur Israël pour qu'il mette fin à l'expansion des colonies illégales et démantèle celles qui existent, conformément à ses obligations au titre de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève.

Le relèvement du statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies n'est qu'un petit pas vers la réparation de cette injustice historique. Mais il reste encore beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettraient la reprise de négociations constructives et préserveraient la viabilité de la solution des deux États. Toutes les parties doivent réaliser qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit de longue date. Ce n'est que par la négociation qu'on parviendra à un règlement du conflit israélo-palestinien.

C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe de sortir immédiatement le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve. Nous continuons de nous efforcer, dans le cadre de l'action que nous menons collectivement, à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien et à répondre à ses aspirations légitimes par la création dans les frontières de 1967 d'un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-est pour capitale, vivant côte à côte en paix et en harmonie avec Israël.

Nous pensons que la quatrième Convention de Genève, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, le principe « terre contre paix », le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe sont les meilleurs guides pour parvenir à une solution pacifique. Nous devons certainement faire preuve de détermination collective pour atteindre cet objectif, sinon, la paix, l'espoir et la prospérité des peuples du Moyen-Orient demeureront aussi illusoire que jamais. Saisissons cette occasion pour nous engager de nouveau à œuvrer en faveur d'une paix durable en Terre sainte.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Au nom de la République des Maldives, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'Assemblée à l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer une fois encore son appui indéfectible au peuple palestinien et à la région tout entière. C'est avec une grande tristesse que nous assistons aux nouvelles

atrocités commises par ceux qui choisissent de promouvoir la violence, la haine et la peur.

La présente déclaration porte tant sur le point de l'ordre du jour sur la question de Palestine que sur celui de la situation au Moyen-Orient. C'est pourquoi ma délégation remercie le Secrétaire général de ses rapports présentés au titre de ces points respectifs de l'ordre du jour (A/69/371 et A/69/341). Nous remercions aussi le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de son rapport (A/69/35).

L'incapacité de l'Assemblée générale à endiguer le flot incessant de haine qui nourrit le conflit qui dure depuis des décennies dans la région est l'un de nos échecs les plus cuisants en tant que communauté internationale. Il n'est rien qui ternisse plus l'image de l'Organisation que l'occupation de l'État de Palestine. Des générations vivent et meurent sous cette ignominie et cette répression, que les cycles de violence, de haine et de peur perpétuent à l'infini. Bien que nous, communauté internationale, appelions à la paix, nous devons comprendre que la paix ne saurait se trouver au bout du canon d'un fusil. La paix ne saurait être instaurée par un apartheid camouflé en semi-autonomie. La paix ne peut être instaurée que par la fin de l'occupation.

Une fois encore, les Maldives appellent à une solution des deux États qui reconnaisse l'État de Palestine, souverain et indépendant, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En attendant que ce jour n'arrive, ma délégation continuera de prendre acte des violations flagrantes du droit international qui sont régulièrement commises sous l'occupation. Nous sommes particulièrement consternés par l'évolution récente de la situation, notamment par les tensions accrues dans Jérusalem-Est occupée et dans la bande de Gaza. S'agissant de l'attaque la plus récente, le rapport du Comité note que :

« L'offensive a fait 2 189 victimes palestiniennes, dont 1 486 ont été identifiées comme étant des civils, y compris 513 enfants et 269 femmes, et 11 100 blessés, dont 3 374 enfants, 2 088 femmes et 410 personnes âgées. Selon les estimations, près d'un millier d'enfants blessés resteront handicapés à vie et 1 500 orphelins auront besoin de l'appui soutenu d'organismes de protection de l'enfance et d'aide sociale. » (A/69/35, par. 20).

À ce bilan humain viennent s'ajouter la destruction d'infrastructures essentielles, le vol des ressources naturelles et les formes quotidiennes de l'oppression.

Le rapport indique que, selon les statistiques officielles, Israël a arrêté plus de 805 000 Palestiniens depuis le début du conflit, et que plus de 200 Palestiniens ont trouvé la mort dans les prisons israéliennes, torturés, privés de soins de santé ou tués délibérément.

La poursuite de l'emploi excessif et disproportionné de la force contre les infrastructures et les civils palestiniens s'inscrit dans une politique institutionnalisée de châtement collectif. La réinstauration de la politique de démolition des foyers des familles de Palestiniens soupçonnés de crimes en est un exemple parlant. Les Maldives condamnent toutes activités criminelles, quels qu'en soient les auteurs, mais condamnent également les politiques de châtement collectif institutionnalisées, qui sont des violations flagrantes du droit international.

Ma délégation tient à attirer tout particulièrement l'attention sur les colonies de peuplement israéliennes, dont la construction a plus que doublé en 2013 dans un effort pour altérer la nature et le caractère de l'État de Palestine. Ces colonies sont illégales et ont été condamnées par l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et le Conseil de sécurité. Pourtant, malgré une telle unanimité, de nouvelles colonies sont construites et de nouvelles multinationales s'implantent, faisant vivre ces colonies. Le consensus international écrasant ne s'est traduit par aucun résultat tangible.

Les politiques de haine et d'oppression en Palestine ont radicalisé des générations entières dans toute la région. Les voisins de la Palestine sont constamment confrontés à l'instabilité du fait des idéologies perpétuées par la haine et, aujourd'hui, la région est aux prises avec l'une de ses plus graves menaces, sous la forme du soi-disant « État islamique d'Iraq et du Levant ». Les États et les acteurs non étatiques de la région se servent de la religion pour justifier la violence et les violations du droit international humanitaire. Le Gouvernement et le peuple maldiviens condamnent fermement ces groupes, leurs idéologies et leurs activités.

En Iraq, les Maldives restent profondément préoccupées par le fait que près de deux millions de citoyens ont été déplacés durant l'année, et que des milliers de nouvelles personnes doivent s'enfuir chaque jour. La situation est tout aussi catastrophique pour les plus de trois millions de Syriens qui sont actuellement réfugiés à l'étranger, tandis que 11 millions de Syriens dans le pays ont désespérément besoin d'aide

humanitaire. Malheureusement, la violence qui sévit sans relâche empêche l'aide d'atteindre plus de la moitié de ces civils. Comme l'a signalé le Secrétaire général,

« ... la population ne [peut] avoir accès aux produits et services vitaux – nourriture, soins et eau potable [...] alors que des acteurs en mesure de fournir une assistance se trouvent à proximité. »

Les difficultés auxquelles la région du Moyen-Orient est confrontée ne sont ni nationales ni régionales. Au contraire, elles sont la manifestation de la lutte mondiale pour éliminer de notre communauté de nations la haine, la peur et, en fin de compte, la violence. Il est de notre devoir de montrer la voie, de mettre un terme à ces cycles de violence, et de voir plus loin que la surface des problèmes de la région, pour s'attaquer à l'instabilité à sa racine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres que nous procéderons à l'examen des projets de résolution A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24 après la fin du débat consacré au point 35 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 36 de l'ordre du jour.

Point 35 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général (A/69/341)

Projets de résolution (A/69/L.25 et A/69/L.26)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/69/L.25 et A/69/L.26.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous sommes sur le point d'entamer la seconde moitié de la deuxième décennie du XXI^e siècle. Nous sommes fiers des nombreux accomplissements de l'humanité, en particulier ceux qui ont contribué au bien-être de la race humaine. Pourtant, la communauté internationale ne peut pas ignorer plus longtemps l'une des pratiques les plus injustes qui existent contre l'humanité : l'occupation et l'imposition forcée d'un statu quo en tirant profit du rapport de force qui s'instaure entre un État occupé et une puissance occupante tyrannique.

Exprimant le refus qu'oppose la communauté internationale à l'occupation et aux pratiques israéliennes illégales dans les territoires arabes occupés, je voudrais présenter, au nom de tous leurs coauteurs, le projet de résolution A/69/L.25, intitulé « Jérusalem », et le projet de résolution A/69/L.26, intitulé « Le Golan syrien ».

Le projet de résolution A/69/L.25 souligne la légitimité des documents adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur le statut particulier de Jérusalem occupée, et rappelle qu'il a été déterminé que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël modifiant ou visant à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem sont nulles et non avenues. Il souligne également que tout règlement global et juste de la question de Jérusalem doit comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants et mettent fin aux activités de colonisation et aux tentatives de judaïsation illégale entreprises par les colons israéliens. Il appelle également à mettre un terme à toutes les violations et à toutes les excavations sur les lieux saints de Jérusalem et autour de ces lieux.

Le projet de résolution A/69/L.26 rappelle la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et réaffirme que l'Assemblée est profondément préoccupée par le fait qu'Israël ne s'est toujours pas conformé à cette résolution. Il souligne que les dispositions de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949 continuent de s'appliquer au territoire du Golan syrien, occupé par Israël depuis 1967, et également que toute mesure prise par Israël en vue d'y imposer sa juridiction et ses lois est illégale, et appelle Israël à se retirer de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Les auteurs des deux projets de résolution estiment qu'il est temps que la communauté internationale adopte une approche globale pour régler la situation au Moyen-Orient. La population de la région continue de subir la violence, l'agression et la guerre. La paix ne sera jamais réalisée sans volonté politique et tant qu'Israël ne s'engagera pas sérieusement à se retirer totalement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, au principe de l'échange de territoires contre la paix et aux règles du droit international.

À cette fin, nous appelons tous les États Membres à voter pour ces deux projets de résolution afin d'affirmer

la volonté de la communauté internationale et de montrer leur appui au droit international et leur volonté de mettre un terme à l'occupation et à la violence, et pour réaliser les nobles buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il y a un an, à cette tribune, nous avons parlé d'appuyer les efforts déployés par les États-Unis pour favoriser la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine. Dans le même temps, nous avons souligné la nécessité de renforcer le rôle du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient et de la Ligue des États arabes, le règlement de la situation au Moyen-Orient étant une tâche trop ardue pour que quiconque tente de la réaliser seul.

Malheureusement, le Quatuor a été maintenu à l'écart et, comme cela a souvent été le cas par le passé, les efforts unilatéraux se sont soldés par un échec. En conséquence, un espoir de paix incertain a laissé place au désespoir et à la peur. Le gouffre de méfiance qui existe entre Israéliens et Palestiniens n'a fait que s'élargir. La région a connu le conflit ouvert le plus sanglant et le plus destructeur des dernières décennies entre la Palestine et Israël. Même après l'instauration du cessez-le-feu, il n'est apparu aucune perspective d'un relèvement rapide ou d'une progression vers la paix. La Terre sainte est une fois de plus en proie à une vague de violence et de haine. Une succession de tueries en Israël et dans les territoires occupés n'a fait que confirmer le fait que le vide laissé par l'effondrement des négociations est comblé par les extrémistes et la terreur et qu'une fois de plus, il n'y a aucune lueur d'espoir de sortir de ce cercle vicieux.

Il est clair qu'en l'absence de cadres collectifs de règlement et sans participation déterminée du Conseil de sécurité dans les efforts visant à régler ce problème régional extrêmement grave, il sera extrêmement difficile, voire impossible, de sortir de l'impasse. Le fait est que la stabilité de la région tout entière et la capacité à venir à bout de la vague de troubles qui s'est abattue sur la région ces dernières années sont en grande partie liées au règlement de la question israélo-palestinienne.

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut trouver une solution au problème de la Palestine sur la base du cadre juridique international bien connu qui englobe les résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Dans le même temps, il importe de déployer des efforts pour rétablir l'unité palestinienne

par l'intermédiaire de l'Organisation de libération de la Palestine, car cela permettra au peuple palestinien de réaliser son aspiration légitime à un règlement juste et durable. Il est essentiel que le Gouvernement d'unité nationale puisse étendre son autorité sur tout le territoire de la Palestine, sans exception, le plus rapidement possible. Sinon, tout relèvement efficace de la bande de Gaza restera improbable.

Les activités de colonisation israéliennes dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est – ville sacrée pour les fidèles des trois religions monothéistes, où des actes unilatéraux mal avisés peuvent avoir de profondes répercussions – compliquent considérablement la situation. Ces actes renforcent la haine mutuelle, attisent les tensions et portent atteinte à la contiguïté territoriale des quartiers arabes de Jérusalem. La colonisation est contraire au droit international et doit s'arrêter. La situation doit être apaisée, et les mesures de répression ne feront qu'aggraver les tensions.

Le problème n'est pas uniquement lié à l'absence de perspectives de négociation. La région est en proie à des bouleversements profonds. L'activité terroriste a atteint des proportions catastrophiques. Aujourd'hui, un califat composé de toutes sortes d'extrémistes est en train de renforcer ses positions dans de larges portions des territoires de l'Iraq et de la Syrie, et il s'implante dans d'autres pays, notamment au Liban et en Libye, s'enrichit grâce à la criminalité et à un commerce occulte de pétrole et de gaz, et se perfectionne dans le maniement des armes de destruction massive.

Une lutte efficace contre le terrorisme suppose que l'ensemble de la communauté internationale déploie des efforts concertés, sur la base des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité. À cet égard, bien sûr, il importe de s'allier aux forces régionales qui sont les ennemies naturelles de la terreur et la combattent depuis longtemps avec acharnement. Je pense notamment aux Gouvernements à Bagdad et Damas. Évidemment, les peuples des pays de la région doivent s'unir face à la menace du terrorisme. La lutte commune contre le terrorisme doit devenir l'un des thèmes principaux d'un dialogue entre le Gouvernement syrien et l'opposition, qui, une fois lancé, pourrait s'élargir à d'autres aspects essentiels en vue d'un règlement en Syrie. Nous fondons nos espoirs à cet égard sur les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous appuyons ses idées sur le principe, notamment son initiative concernant les zones de gel des hostilités. Pour sa part, la Russie continuera de

travailler avec toutes les parties syriennes disposées à se comporter de manière constructive sur la base du communiqué de Genève de 2012 (A/66/865, annexe) et des principes de préservation de l'unité nationale, ethnique et religieuse, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue, le Représentant permanent de l'Égypte, d'avoir présenté les deux projets de résolution intitulés, respectivement, « Le Golan syrien » et « Jérusalem » (A/69/L.26 et A/69/L.25).

Je souhaite commencer mon allocution en lisant une lettre d'une citoyenne syrienne qui vit dans le Golan syrien occupé.

« Nous les Arabes syriens qui vivons dans le Golan syrien occupé sommes attachés à notre terre, à nos positions patriotiques et à notre patrie chérie et blessée, la Syrie, dont nous espérons qu'elle vaincra tous ses ennemis. Nous exprimons la souffrance et la douleur que leur inflige l'occupation israélienne illégale.

Notre seul tort est que nous protégeons notre terre et la terre de nos ancêtres et de nos pères. Nous subissons de nombreuses violations depuis le début de l'occupation israélienne du Golan, le 5 juin 1967, à commencer par le vol de nos ressources en eau et de notre territoire qu'elle s'approprie, jusqu'aux sanctions collectives imposées par les tribunaux israéliens. L'entité israélienne usurpatrice opprime les citoyens syriens en imposant d'énormes amendes collectives simplement parce que nous avons construit une maison ou un foyer pour nous y abriter avec nos enfants sur notre terre, la terre de nos pères et de nos ancêtres, sachant que c'est notre droit naturel. Contrairement à ce qu'affirme l'entité israélienne, ces terres ne lui appartiennent pas et elle n'a pas le droit de s'y comporter comme elle veut. »

L'auteur de la lettre poursuit :

« Ce colonisateur brutal commet des violations indescriptibles dans le but de nous amener à renoncer à nos positions, à notre terre et à notre histoire. Cette entité, par l'intermédiaire de ses tribunaux, nous impose des amendes considérables, nous jette dans les prisons israéliennes ou menace de détruire nos maisons

alors même qu'elle procède au recrutement de colons étrangers, dans tous les pays du monde, pour qu'ils se rendent au Golan et qu'elle leur offre des facilités financières et administratives pour faciliter leur implantation sur notre terre occupée, leur construit des colonies de peuplement sur nos terres, leur fournit des fonds et les encourage à commettre des actes arbitraires qu'aucun raisonnement logique au monde ne peut accepter.

Cette entité, d'un côté, vante la démocratie et les libertés mais, de l'autre, elle pille et vole des ressources en eau, des terres et des financements, entre autres. Celui qui contredit la démocratie israélienne devient un terroriste qu'il faut combattre. En fin de compte, nous, le peuple syrien pacifique, souhaitons uniquement exercer nos droits en tant que peuple vivant sous le joug de l'occupation israélienne, et nous exigeons ce qu'il y a de plus simple : vivre dans la dignité. »

Cette lettre a été écrite par une citoyenne syrienne vivant sous occupation israélienne dans le Golan syrien et reflète certaines des souffrances des membres de notre peuple pliant sous le poids de l'occupation israélienne depuis juin 1967. Les autorités israéliennes d'occupation se sont rendues coupables à leur égard des pires violations des droits de l'homme et mènent des politiques de répression, d'arrestation arbitraire et de discrimination raciale, et la liste est longue. Cependant, je tiens à indiquer également qu'Israël a ajouté au cours de la crise actuelle en Syrie un nouveau chapitre à son registre de violations : l'appui aux terroristes takfiris dans la zone de séparation dans le Golan syrien, y compris en soignant dans des hôpitaux israéliens les terroristes blessés. Les derniers faits survenus dans cette région qui ont conduit la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) à évacuer certaines de ses positions de manière temporaire ne se sont pas produits par hasard. En effet, ils confirment ce contre quoi nous n'avons cessé de mettre en garde, à savoir que l'appui de certains régimes, y compris Israël, aux groupes terroristes associés à Al-Qaïda dans la zone de séparation non seulement constitue une violation flagrante de l'accord sur la séparation des forces, du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU mais met également en danger la vie des effectifs de la Force des Nations Unies qui y opèrent et réduit à néant le mandat de la FNUOD et sa capacité de s'acquitter de sa mission.

Cet grâce à cet appui que les groupes terroristes, y compris le Front el-Nosra associé à Al-Qaïda, circulent plus librement dans la zone de séparation et peuvent ouvrir le feu à de nombreuses occasions sur les forces de maintien du régime syrien, enlever des soldats de la paix de la FNUOD, leur tirer dessus, prendre pour cible leurs positions et les contraindre à évacuer certaines de ces positions par la force des armes, tout cela sous le regard des forces israéliennes déployées dans la zone occupée du Golan syrien. C'est pourquoi l'ONU doit assumer ses responsabilités en s'attaquant sans plus tarder à cette réalité dangereuse, avec tout le sérieux et l'intérêt requis, et ce, après que les personnes chargées de gérer les opérations de maintien de la paix ont passé outre, de manière injustifiée et immorale, à toutes les mises en garde et informations que nous leur transmettons à cet égard depuis plusieurs années.

En dépit de toutes les requêtes internationales et des résolutions de référence de l'ONU concernant la cessation de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés et la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, aucun progrès n'a été fait à cet égard. Au contraire, la situation n'a cessé d'empirer et les possibilités d'édifier l'État palestinien espéré sont hors de portée. Au lieu d'observer des efforts visant la paix et la stabilité dans la région, nous avons été témoins d'un nouveau chapitre de l'agression israélienne contre Gaza durant lequel des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été perpétrés. La colonisation a progressé à un rythme sans précédent, y compris à Jérusalem-Est. Le nombre de colons israéliens est en effet passé, depuis l'Accord d'Oslo de 1993, de 70 000 à 700 000 aujourd'hui. Nous avons également assisté à l'intensification de la violence des colons israéliens contre des civils palestiniens et à la multiplication des agressions contre les lieux saints chrétiens et musulmans, en particulier contre le Haram al-Charif.

Enfin et surtout, nous avons vu hier le représentant d'Israël se vanter devant nous en disant qu'il n'y avait pas d'occupation ni de colonisation et que Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif uniquement, et ce, avec un mépris grossier pour toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et le consensus international, notamment les décisions d'États considérés comme des amis d'Israël. La vantardise israélienne a atteint le stade où les États européens qui appuient historiquement Israël sont attaqués simplement parce qu'ils ont exprimé leur appui à certains droits fondamentaux du peuple palestinien. Il convient d'appeler l'attention ici sur le

fait que, après toute cette escalade israélienne, certains prétendent encore être opposés à la colonisation et favorables à la solution des deux États alors que nous ne les avons pas vu, ne serait-ce qu'une fois, prendre une seule mesure visant à amener Israël à mettre fin à son activité colonisatrice croissante qui détruit tout espoir d'édification de l'État palestinien et de réalisation d'une paix juste et globale dans la région. Certains ont empêché que l'ONU ne prenne la moindre mesure ou disposition à cet égard.

Pour terminer, j'invite les États Membres à voter pour le projet de résolution A/69/L.26, intitulé « Le Golan syrien », afin de promouvoir le droit international, d'appliquer les dispositions de la Charte et de se conformer aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle la décision prise par Israël d'annexer le Golan syrien en 1967 est nulle et non avenue et sans aucun effet juridique.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation participe à ce débat annuel de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient, alors que l'actualité nous rappelle une fois de plus l'importance géopolitique que revêt cette région aujourd'hui encore. La région du Moyen-Orient est considérée par beaucoup comme le berceau de la civilisation et le lieu d'origine des trois grandes traditions monothéistes que sont l'islam, le christianisme et le judaïsme. C'est en outre une région qui a été très largement influencée et transformée par des intérêts aussi bien intérieurs qu'extérieurs, que ce soit dans les domaines sociopolitique, comme l'idéologie et le sectarisme, militaire, en termes de défense et de lutte contre des visées expansionnistes, ou encore s'agissant des priorités économiques, comme la sécurité énergétique.

Malheureusement, la région continue de subir bien plus que son lot de violence, victime d'une histoire qui se répète, de territoires sans cesse conquis et occupés et de conflits menés au nom de la religion. Des millions de civils innocents continuent de souffrir du fait de l'absence de solutions politiques aux différends, tant anciens que nouveaux. Les lignes de démarcation Sykes-Picot tracées par les puissances coloniales s'effacent peu à peu sous le sang versé à cause des agissements d'acteurs non étatiques. Ces dernières semaines, pas même la ville sainte d'Al Qods et ses lieux de culte n'ont été épargnés par la violence et les actes de provocation. La Malaisie reste donc profondément inquiète face à la situation générale au Moyen-Orient.

Fervents partisans du multilatéralisme, nous estimons que les États Membres ont la responsabilité collective de veiller à ce que les peuples du Moyen-Orient puissent vivre dans la paix et la stabilité.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'une des priorités absolues de la Malaisie en ce qui concerne le Moyen-Orient est de trouver une solution juste et durable à la question de Palestine. Nous réaffirmons une fois encore notre solidarité avec le peuple palestinien, et renouvelons notre appui au droit légitime des Palestiniens à un État indépendant de Palestine, dans le cadre de la concrétisation de la solution des deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. La Malaisie demeure également attachée à la mise en oeuvre des initiatives reconnues sur le plan international, comme l'Initiative de paix arabe, les Accords d'Oslo, la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre position sur la question a toujours été cohérente et claire, comme indiqué dans la déclaration que nous avons faite tout à l'heure au cours du débat sur le précédent point de l'ordre du jour. Nous sommes fermement convaincus que la question cruciale de la Palestine est la clef de la situation du Moyen-Orient.

La Malaisie condamne une nouvelle fois l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de la bande de Gaza. Israël continue néanmoins de violer sans relâche le droit international, aussi bien dans les territoires palestiniens occupés que dans les autres territoires arabes occupés. Il est donc manifeste que la Puissance occupante refuse toujours de respecter les engagements qui lui incombent en vertu des accords internationaux, refus accentué par la rigidité dont font montre les dirigeants israéliens.

Nous ne saisissons pas la logique d'Israël lorsqu'il s'oppose à ce qu'il appelle les « actions unilatérales » entreprises par les dirigeants palestiniens en vue d'adhérer à différents accords internationaux, alors même que ces efforts sont accueillis favorablement par la majorité des États Membres, qui y voient une preuve de l'adhésion de l'État de Palestine aux normes internationales. À l'inverse c'est le Gouvernement israélien qui défie la logique en continuant, de manière unilatérale, d'annoncer la construction de colonies de peuplement, pourtant illégales au regard du droit international et condamnées même par ses propres alliés.

Ma délégation fait également de nouveau part de son effroi et de sa vive préoccupation face aux récents actes de violence et de provocation commis dans la ville d'Al Qods. Nous demandons à ce que ces pratiques cessent, en particulier celles qui visent le Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, ainsi que d'autres lieux de culte de la ville sainte de Jérusalem. À cet égard, nous espérons que toutes les parties répondront à l'appel lancé par le Président Abbas, qui a mis en garde contre le fait que de différend politique, la situation était en train de se transformer en conflit religieux.

La Malaisie a également condamné les actes de violence qui se sont produits cet été dans la bande de Gaza. L'attaque israélienne perpétrée contre la bande de Gaza a fait des milliers de morts et laissé des dizaines de milliers de personnes sans abri, leurs habitations ayant été totalement détruites. La communauté internationale a été, à juste titre, scandalisée, et a exprimé sa solidarité et sa générosité au cours de la récente Conférence du Caire sur la reconstruction de la bande de Gaza.

Toutefois, ma délégation saisit cette occasion pour mettre en garde contre le risque que l'histoire, hélas, ne se répète. Nous avons déjà vu ce cas de figure pendant l'opération « Plomb durci » en 2008-2009, au cours de laquelle, là aussi, des milliers de personnes avaient été tuées et où, là aussi, des dizaines de milliards de dollars avaient été promis lors de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, qui s'était tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte. Pourtant en 2012, Israël avait de nouveau attaqué brutalement la population gazaouie pendant l'opération « Pilier de défense », réduisant le territoire en un champ de ruines.

Avant même de commencer à nous pencher sur la notion de lassitude des donateurs, il nous faut examiner sérieusement la lassitude bien plus insoutenable des habitants de Gaza qui sont victimes de ces cycles de violence. Nous devons veiller à ce que les paroles souvent citées du Secrétaire général sur la récurrence du « cycle de construction-destruction » ne deviennent un cliché répété à intervalles réguliers, dès que la situation resurgit. Au contraire, nous devons axer nos efforts sur la quête d'une solution globale à cette série d'événements quasi-perpétuelle, en commençant par mettre un terme définitif à tous les actes de violence.

Même si ma délégation prend acte des préoccupations en matière de sécurité exprimées par les diverses parties intéressées, nous appelons de nouveau à la levée du blocus imposé à Gaza et à l'ouverture des

points de passage vers et depuis ce territoire, en donnant accès en priorité à l'aide humanitaire et aux matériaux de reconstruction. La population gazaouie, qui souffre depuis si longtemps, mérite bien mieux de la part de la communauté internationale, et il est temps que nous nous acquittions de nos engagements.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie. La Malaisie est préoccupée par l'escalade de la violence, qui entraîne de lourdes pertes en vies humaines et cause des souffrances aux Syriens. Nous appelons de nouveau toutes les parties à mettre immédiatement fin à la violence et aux violations des droits de l'homme, en particulier à l'encontre des civils. Ma délégation demande en outre instamment à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises d'urgence pour faire en sorte qu'un accès humanitaire soit fourni à tous ceux qui en ont besoin.

L'instabilité qui perdure laisse désormais le champ libre à d'autres groupes terroristes armés dont l'idée non avouée est de s'enraciner dans la région, tel le soi-disant État islamique. La Malaisie rejette les agissements de ce groupe et condamne les actes de violence commis au nom de l'islam. Nous regrettons également que les appels de la communauté internationale à l'arrêt de la violence n'aient pas été entendus, car nous devons à présent faire face à un facteur supplémentaire dans ce conflit. Ma délégation espère que nous serons capables tous ensemble de lutter contre cette nouvelle menace avant que l'histoire ne se répète encore une fois et qu'un nouveau drapeau noir ne flotte sur le Moyen-Orient faute d'issue au conflit.

La Malaisie réaffirme donc qu'une solution politique est le seul moyen de mettre un terme au conflit, et elle continuera d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour demander à toutes les parties prenantes en Syrie de mettre immédiatement fin à la crise de manière pacifique et efficace grâce au dialogue et à la négociation. Toutes les parties à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie doivent s'unir et œuvrer en faveur d'une solution politique dirigée par les Syriens et sans exclusive afin de garantir un résultat viable et durable.

À cet égard, ma délégation se félicite également de la nomination de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Syrie, M. Staffan de Mistura, et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son important mandat. Nous suivons de près son travail et prenons note des progrès qu'il a réalisés, notamment dans l'élaboration du cadre visant à mettre fin au conflit qui sévit à Alep.

Ma délégation remercie également son prédécesseur, le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, des efforts inlassables qu'il a déployés.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, la Malaisie réitère sa ferme condamnation de la modification par Israël du caractère physique, de la composition démographique, de la structure institutionnelle et du statut juridique du territoire. L'année dernière, ma délégation s'est élevée contre les activités poursuivies par Israël pour exploiter les gisements de pétrole dans la partie méridionale du Golan syrien occupé. Nous avons appris depuis que ces activités avaient été récemment interdites par les autorités compétentes, en raison toutefois de l'impact sur l'environnement. Nous demeurons néanmoins préoccupés par le fait que la société israélienne concernée envisage de faire appel contre la décision.

À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer que toutes les mesures prises par Israël, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement illégales dans le Golan syrien occupé depuis 1967, constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. À ce titre, la Malaisie appelle à un retrait immédiat et complet d'Israël du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Malaisie est heureuse de se porter coauteur des deux projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour, publiés sous les cotes A/69/L.25 et A/69/L.26.

Nous réaffirmons la nécessité de remédier aux causes profondes de la dégradation de la situation au Moyen-Orient, y compris et en particulier l'occupation illégale des territoires arabes par Israël. C'est pourquoi nous espérons que le projet de résolution sur Jérusalem et le Golan syrien sera adopté, comme les années précédentes, pour témoigner de la détermination de la communauté internationale à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, la Malaisie tient à souligner que notre position est fondée sur une approche modérée du règlement des conflits visant à surmonter les divergences et à rétablir la stabilité dans la vie des Palestiniens, des Syriens et des autres peuples de la région du Moyen-Orient. Comme le Premier Ministre de la Malaisie l'a souligné au cours du débat général de cette année,

« La lutte contre l'extrémisme n'est pas une opposition entre chrétiens et musulmans ou entre musulmans et juifs, mais entre modérés et extrémistes de toutes les religions. Nous devons donc former une coalition de modérés – de ceux qui veulent se réapproprier leur religion et s'engager sur la voie de la paix. » (A/69/PV.12, p. 51).

À ce titre, nous pensons qu'il est important de continuer à semer les germes de la modération dans la région et d'éliminer les causes profondes des conflits qui offrent aux extrémistes un terreau fertile pour planter leur idéologie empoisonnée.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres que nous nous prononcerons sur les projets de résolution A/69/L.25 et A/69/L.26, au titre du point 35 de l'ordre du jour, après nous être prononcés sur les projets de résolution A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24, au titre du point 36 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 35 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais demander l'avis des membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission. Les membres se souviendront que, lors de la deuxième séance plénière de l'Assemblée générale le 19 septembre, celle-ci a approuvé la recommandation du Bureau selon laquelle la Deuxième Commission devait achever ses travaux au plus tard le mercredi 26 novembre. Toutefois, le Président de la Deuxième Commission vient de m'informer que la Commission sollicite une prolongation de ses travaux jusqu'au vendredi 5 décembre, au motif qu'une telle prolongation permettrait de dégager un consensus sur les résolutions sur lesquelles la Commission n'a pas encore statué.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de prolonger les travaux de la deuxième Commission jusqu'au vendredi 5 décembre 2014?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.